

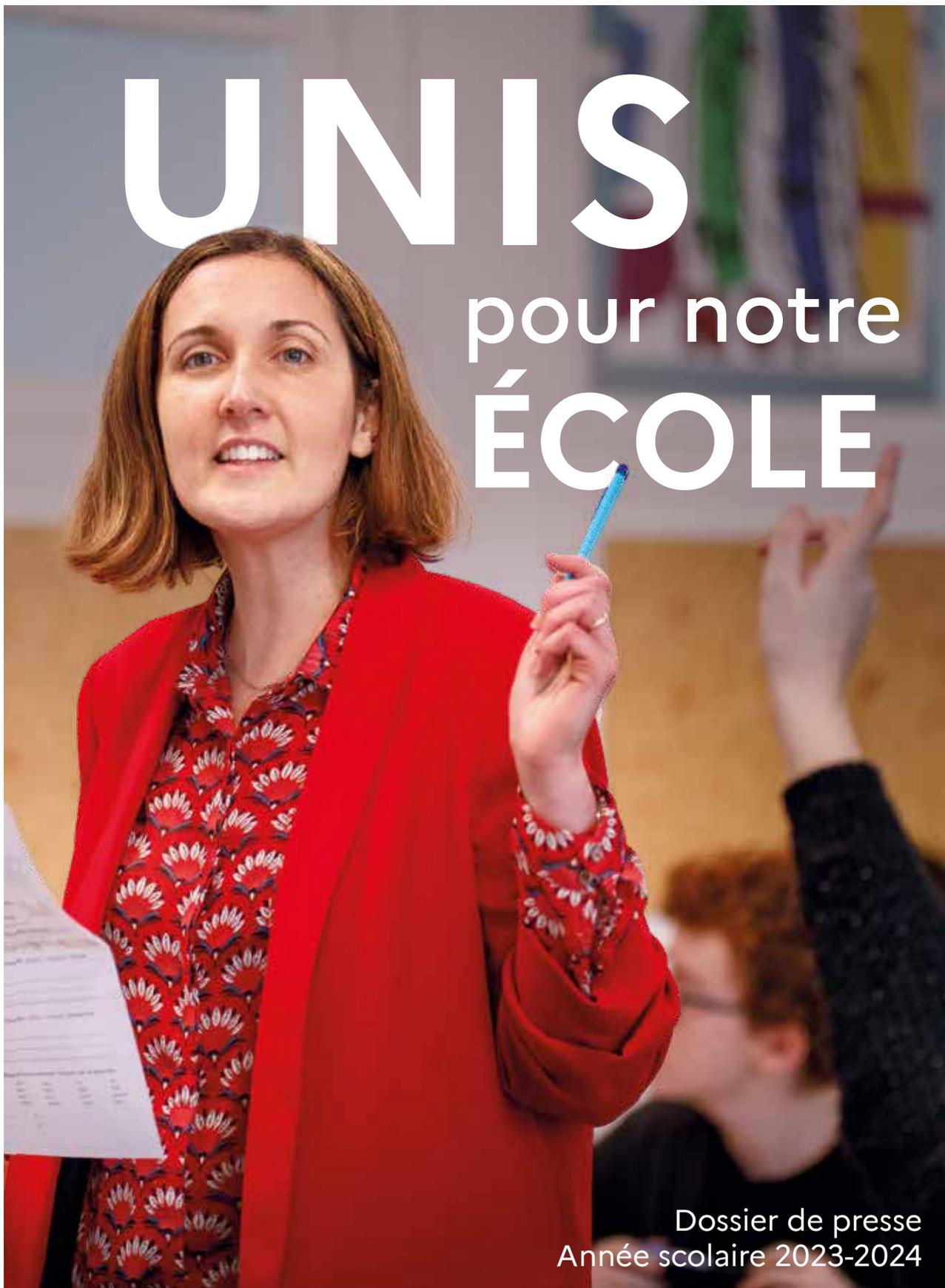


ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024

ÉDITO



© Enzo Tedeschi - rectorat de Reims

Mesdames, Messieurs,

Cette rentrée scolaire 2023 s'ouvre sous le signe de l'ambition pour notre jeunesse et pour nos territoires.

L'ambition, tout d'abord, de renforcer l'acquisition et la maîtrise des savoirs qui constituent le socle de la réussite scolaire et de la réalisation des projets de nos élèves. Dans cette perspective, les efforts déjà déployés en maternelle et en élémentaire seront poursuivis et complétés par des dispositifs d'aide, de soutien et d'approfondissement au collège, de sorte à ce qu'aucun élève ne soit oublié.

L'ambition, ensuite, de faire partager et faire vivre les valeurs de la République, de donner sens et réalité aux droits et aux devoirs de chacun. L'École des droits, c'est l'École inclusive qui garantit à chaque élève un accès de qualité au savoir et à la culture. L'École des devoirs, c'est l'École du respect de l'autorité, de l'apprentissage et du respect des valeurs de la République et de la laïcité, clé de l'émancipation et de l'ouverture aux autres.

L'ambition, enfin, de la confiance. La confiance retrouvée des parents dans l'École autant que la confiance témoignée aux personnels. Cette confiance qui est au cœur d'une École dans laquelle chacun est accueilli, trouve place, est respecté et valorisé, d'une École qui est un lieu d'échanges, d'épanouissement et de bien-être. En somme, une École qui donne envie et confiance.

Grâce à l'impulsion donnée dans le cadre du Conseil national de la refondation, nous travaillerons à construire un système éducatif plus innovant, plus proche des besoins des établissements et des projets qu'ils souhaitent construire.

Cette nouvelle année scolaire sera celle d'un nouvel élan pour notre École. Je sais que les personnels de l'académie de Reims auront à cœur de faire réussir tous les élèves qui nous sont confiés.

Vincent Stanek
Recteur de l'académie de Reims

LE COMITÉ

DE DIRECTION



Valérie Pinset
Secrétaire générale d'académie



Catherine Moalic
Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale des Ardennes



Aline Vo Quang
Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale de l'Aube



Bruno Claval
Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Marne



Michel Fonné
Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Haute-Marne



Patrick Borloz
Doyen des IA-IPR
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional



Sébastien Thévenot
Doyen des IEN ET-EG
Inspecteur de l'Éducation nationale
de l'enseignement technique et général

SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie et de ses départements

p. 6

1. DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

- 1.1 Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives p. 20
- 1.2 Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École p. 21
- 1.3 Faire confiance à l'expérience du terrain : le Conseil national de la refondation p. 22
- 1.4 Renforcer la politique de ressources humaines p. 24

2. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX, UN DEVOIR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

- 2.1 La progression de tous les élèves à l'école primaire p. 30
- 2.2 Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves p. 40
- 2.3 Le remplacement des professeurs absents : une priorité nationale p. 42
- 2.4 L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire p. 43
- 2.5 La poursuite de la formation de nos professeurs p. 45

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

- 3.1 Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes p. 48
- 3.2 Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République p. 50
- 3.3 Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations p. 51
- 3.4 Développer l'éco-citoyenneté p. 52
- 3.5 Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République p. 55

4. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET OUVRIRE SUR DE NOUVEAUX HORIZONS

- 4.1** Renforcer la mixité sociale et scolaire p. 60
- 4.2** Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap p. 62
- 4.3** Améliorer les conditions d'apprentissage p. 64
- 4.4** France ruralités : garantir ambition et réussite en milieu rural p. 65
- 4.5** Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées p. 67
- 4.6** Conforter le mentorat p. 69

5. FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR

- 5.1** Un meilleur accompagnement des lycéens p. 72
- 5.2** Une revalorisation pour toute l'équipe éducative et le Pacte au service des élèves p. 74

LE DROIT DE S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE

- 6.1** Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves p. 78
- 6.2** Encourager la pratique physique et sportive p. 80
- 6.3** Renforcer l'éducation artistique et culturelle p. 83

CHIFFRES CLÉS de l'académie

LES ÉLÈVES

222 139

écoliers ⁽¹⁾, collégiens ⁽²⁾ et lycéens ⁽²⁾ soit :

117 276

élèves du 1^{er} degré

104 863

élèves du 2^d degré

dont :

63 333 collégiens

et 41 530 lycéens

(dont **12 865** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 287

écoles ⁽¹⁾ et établissements du 2^d degré ⁽⁴⁾ soit :

1 055

écoles

158

collèges

74

lycées et Erea*

dont **46** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

17 273

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des 1^{er} (1) et 2^d degrés (2)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ (1)

20,7

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

21,8

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ (2)

25,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège (6)

18,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

31,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES (5)

82,9 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

89,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé hors contrat compris, constat rentrée 2022. (2) Public et privé sous contrat, constat rentrée 2022.
(3) Public et privé hors contrat compris, rentrée 2023. (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (5) Session 2023,
données provisoires. (6) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS des Ardennes

LES ÉLÈVES

43 780

écoliers ⁽¹⁾, collégiens ⁽²⁾ et lycéens ⁽²⁾ soit :

23 456

élèves du 1^{er} degré

20 324

élèves du 2^d degré

dont :

12 651 collégiens

et 7 673 lycéens

(dont **2 533** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

258

écoles ⁽¹⁾ et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

202

écoles

39

collèges

17

lycées et Erea*

dont **11** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

3 539

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des 1^{er} (1) et 2^d degrés (2)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ (1)

20,3

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

20,2

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ (2)

24,3

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège (6)

18,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

30,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES (5)

80,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

89,5 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé hors contrat compris, constat rentrée 2022. (2) Public et privé sous contrat, constat rentrée 2022.
(3) Public et privé hors contrat compris, rentrée 2023. (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (5) Session 2023,
données provisoires. (6) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS de l'Aube

LES ÉLÈVES

53 097

écoliers ⁽¹⁾, collégiens ⁽²⁾ et lycéens ⁽²⁾ soit :

27 937

élèves du 1^{er} degré

25 160

élèves du 2^d degré

dont :

15 279 collégiens

et 9 881 lycéens

(dont **3 184** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

305

écoles ⁽¹⁾ et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

255

écoles

34

collèges

16

lycées et Erea*

dont **10** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

3 912

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des 1^{er} (1) et 2^d degrés (2)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ (1)

20,9

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

20,6

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ (2)

25,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège (6)

20,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

32,8

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES (5)

80,4 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

88,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé hors contrat compris, constat rentrée 2022. (2) Public et privé sous contrat, constat rentrée 2022.
(3) Public et privé hors contrat compris, rentrée 2023. (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (5) Session 2023,
données provisoires. (6) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS de la Marne

LES ÉLÈVES

99 193

écoliers ⁽¹⁾, collégiens ⁽²⁾ et lycéens ⁽²⁾ soit :

52 123

élèves du 1^{er} degré

47 070

élèves du 2^d degré

dont :

27 967 collégiens

et 19 103 lycéens

(dont **5 619** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

527

écoles ⁽¹⁾ et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

440

écoles

59

collèges

28

lycées et Erea*

dont **17** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

7 586

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des 1^{er} (1) et 2^d degrés (2)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ (1)

21,2

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

21,5

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ (2)

25,9

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège (6)

18,8

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

31,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES (5)

85,9 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

89,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé hors contrat compris, constat rentrée 2022. (2) Public et privé sous contrat, constat rentrée 2022.
(3) Public et privé hors contrat compris, rentrée 2023. (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (5) Session 2023,
données provisoires. (6) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS de la Haute-Marne

LES ÉLÈVES

26 069

écoliers ⁽¹⁾, collégiens ⁽²⁾ et lycéens ⁽²⁾ soit :

13 760

élèves du 1^{er} degré

12 309

élèves du 2^d degré

dont :

7 436 collégiens

et 4 873 lycéens

(dont **1 529** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

197

écoles ⁽¹⁾ et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

158

écoles

26

collèges

13

lycées et Erea*

dont **8** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

2 236

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des 1^{er} (1) et 2^d degrés (2)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ (1)

19,7

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

19,6

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ (2)

23,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège (6)

16,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

29,3

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES (5)

81,3 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

89,9 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé hors contrat compris, constat rentrée 2022. (2) Public et privé sous contrat, constat rentrée 2022.
(3) Public et privé hors contrat compris, rentrée 2023. (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (5) Session 2023,
données provisoires. (6) Hors Segpa.



A photograph showing the backs of two people in a public space. The person on the right has shoulder-length brown hair and is wearing a red hoodie. The person on the left has long brown hair and is wearing a blue jacket with a fur-lined hood. In the background, there is a yellow door or structure and a white wall with windows.

1. Des personnels
REVALORISÉS
ET RECONNUS
pour un meilleur
service public

Une **AUGMENTATION** de la rémunération mensuelle **POUR TOUS LES PROFESSEURS**

Ces six profils-types de professeurs et conseiller principal d'éducation exerçant à temps plein dans l'enseignement public matérialisent les effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle des professeurs, avec ou sans missions complémentaires. La comparaison des niveaux de rémunération est faite à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1^{er} septembre 2020, 2022 et 2023.

Légende

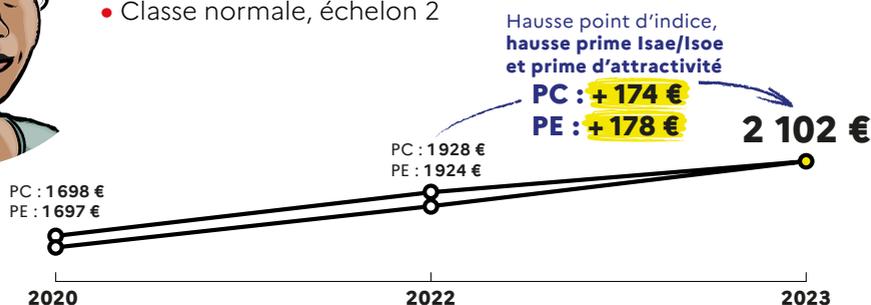
 Gain de rémunération nette mensuelle liée à la revalorisation sans condition au 1^{er} septembre 2023

 Gain de rémunération nette mensuelle liée à l'exercice de missions complémentaires



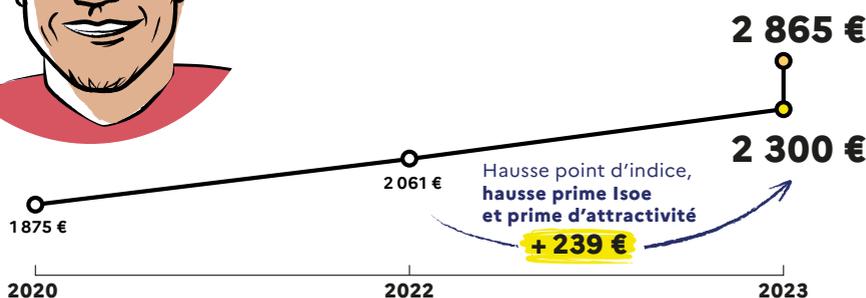
Professeure des écoles (PE) néo-titulaire ou professeure certifiée (PC) néo-titulaire

- Classe normale, échelon 2



Professeur de lycée professionnel ayant 5 ans de carrière

- Professeur principal en baccalauréat professionnel
- Classe normale, échelon 4



Exemple de missions complémentaires :

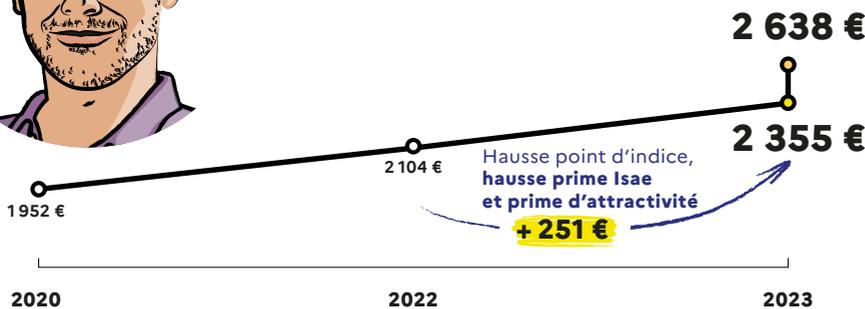
- Remplacements de courte durée
- Enseignement d'une activité optionnelle
- Accompagnement des élèves dans la suite de leur parcours
- Animation du lien entreprise-école
- Accompagnement des collégiens dans la découverte des métiers et de la voie professionnelle

+ 565 €



Professeur des écoles ayant 7 ans de carrière

- Exerçant en réseau d'éducation prioritaire
- Classe normale, échelon 5



Exemple de missions complémentaires :

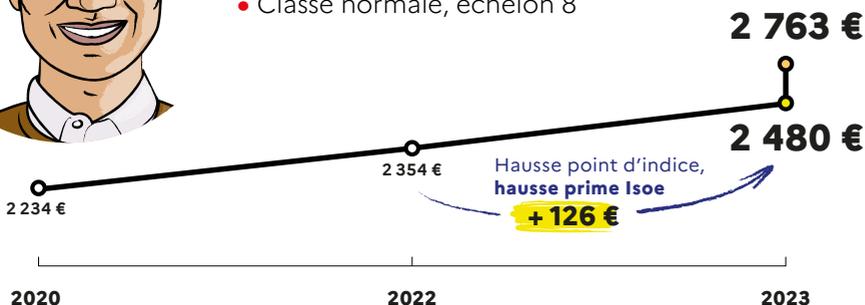
- Session hebdomadaire de soutien en français et mathématiques en 6^e
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique
- Stage de réussite lors des vacances scolaires

+ 283 €



Professeur certifié ayant 17 ans de carrière

- Exerçant en collège
- Effectuant 1 heure supplémentaire annuelle
- Classe normale, échelon 8



Exemple de missions complémentaires :

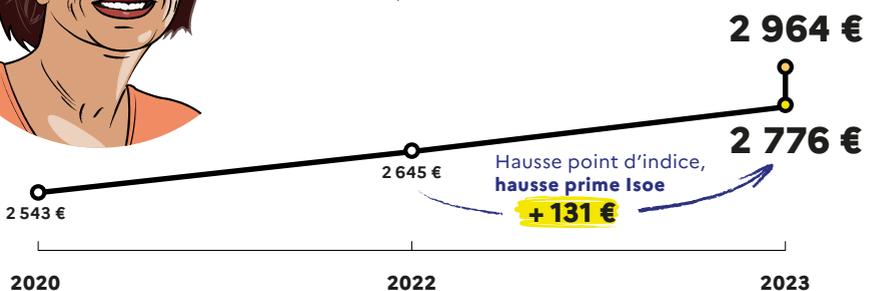
- Remplacements de courte durée
- Devoirs faits
- Coordination de l'orientation

+ 283 €



Professeure certifiée ayant 27 ans de carrière

- Exerçant en lycée
- Hors classe, échelon 3



Exemple de missions complémentaires :

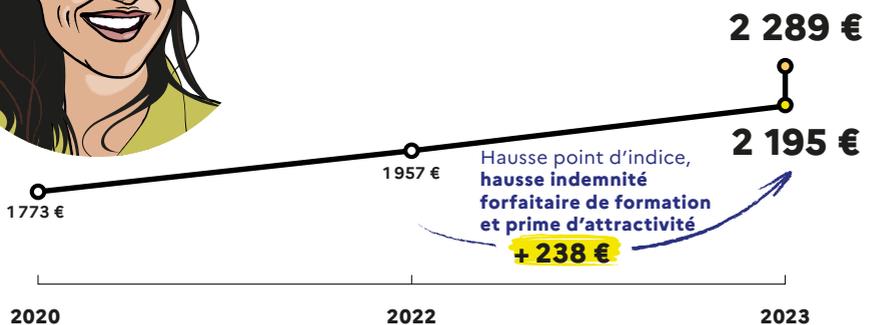
- Remplacements de courte durée
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique

+ 188 €



Conseillère principale d'éducation ayant 5 ans de carrière

- Exerçant dans le second degré



Exemple de mission complémentaire :

- Coordination de projet en matière de vie scolaire

+ 94 €

REVALORISER

les rémunérations et

AMÉLIORER

les perspectives de carrière

des équipes éducatives

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

Un effort particulier a été engagé afin de revaloriser les rémunérations, améliorer et diversifier les parcours professionnels des agents de l'Éducation nationale.

Pour ce qui concerne la rémunération « socle », et comme pour tous les fonctionnaires, la **valeur du point d'indice** a été réévaluée au 1^{er} juillet. Par ailleurs, une augmentation du nombre de points pour certaines catégories d'enseignants est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Le **régime indemnitaire** des enseignants connaît une nette **augmentation** en cette année 2023 de 1 350 € bruts pour les professeurs des écoles et de 1 275 € bruts pour les enseignants du second degré.

L'accent est mis sur les enseignants entrant dans le métier. Ainsi, la **prime d'attractivité augmente** significativement (de + 600 € à + 1 780 € bruts annuels, selon les situations individuelles).

Par ailleurs, l'ouverture à de nouvelles missions au sein des écoles et établissements dans le cadre du PACTE peut permettre aux enseignants d'autres compléments indemnitaires par tranches de 1250, 2500 ou 3750 € bruts annuels (selon les missions exercées). Ces indemnités liées au PACTE seront versées mensuellement.

Les autres catégories de personnels bénéficient aussi de revalorisations substantielles. Un plan pluriannuel de restructuration et d'accroissement du régime indemnitaire des filières administratives, techniques, sociales et de santé est déployé depuis 2022.

Le versement de l'indemnité d'exercice en réseau d'éducation prioritaire a été élargi, notamment aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Pour ces derniers, une indemnité de fonction a été créée, tandis que l'indemnité d'appui méthodologique a été augmentée de 10 %. La principale avance pour les AESH a été la réduction du délai de passage en CDI qui a été ramené de 6 à 3 ans. De même la grille indiciaire des AESH a-t-elle été revalorisée en début de carrière et intègre une dimension de progression au fil de la carrière.

L'académie de Reims mène une politique de recrutement active pour renouveler ses ressources humaines et répondre aux besoins de sa mission. Au delà, des affectations des lauréats de concours, l'académie recrute des agents contractuels afin de pourvoir les postes vacants ou pour assurer la suppléance de personnels indisponibles (maladie). Ainsi, 130 professeurs des écoles contractuels, 470 enseignants pour le second degré et plus de 120 personnels administratifs ont été recrutés pour la rentrée 2023. Ces personnels font l'objet d'un accueil et de formations spécifiques avant et après leur entrée en fonction. Les recrutements se poursuivent au cours de l'année, au regard des besoins évolutifs.

RECONNAÎTRE

TOUS LES PERSONNELS

qui contribuent au bon
fonctionnement de l'École

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation de toutes les filières métiers : **AESH, médecins et infirmiers scolaires, agents administratifs et techniques.**

Les médecins, infirmiers scolaires et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font partie intégrante de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de s'épanouir au sein de l'École. De même, les personnels administratifs et techniques sont essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Toutes les filières métiers bénéficient d'une revalorisation indemnitaire en 2023-2024 afin de reconnaître l'engagement sans faille des agents et de renforcer l'attractivité des emplois dans un contexte de tensions sur les recrutements dans la fonction publique.

Outre les équipes éducatives, les autres catégories de personnels bénéficient aussi de revalorisations substantielles. Un plan pluriannuel de restructuration et d'accroissement du régime indemnitaire des filières administratives, techniques, sociales et de santé est déployé depuis 2022.

Le versement de l'indemnité d'exercice en réseau d'Éducation prioritaire a été élargi, notamment aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Pour ces derniers, une indemnité de fonction a été créée, tandis que l'indemnité d'appui méthodologique a été augmentée de 10 %. La principale avancée pour les **AESH** a été la **réduction du délai de passage en CDI** qui a été ramené de 6 à 3 ans. De même, la grille indiciaire des AESH a été revalorisée en début de carrière et intègre une dimension de progression.

FAIRE CONFIANCE

à l'expérience du terrain :

le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Poursuite des remontées de projets de terrain** afin d'inscrire la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- **Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique** pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- **Soutien à l'animation et à la valorisation** de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

Un an après son impulsion par le président de la République, le volet Éducation du Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » est une réussite. Un tiers des écoles, collèges et lycées avaient déjà manifesté une intention de concertation à la mi-2023 et plus de 8 500 projets ont été déposés par les équipes éducatives. Plus de 3 000 projets bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement financier via le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), doté de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat ; les autres projets étant en cours d'examen au niveau territorial.

DANS L'ACADÉMIE

La démarche « **Notre école, faisons-la ensemble** » s'est déployée au cours de l'année scolaire 2022-2023. Elle a donné lieu à des réunions d'information des acteurs de terrain, mais aussi à des échanges avec les collectivités territoriales qui disposent de compétences sur les structures scolaires.

Des écoles et établissements scolaires se sont emparés de la démarche dont la première étape consiste à mener une concertation ouverte au-delà des équipes pédagogiques et éducatives en y associant la collectivité territoriale de rattachement, les **partenaires, les parents et les élèves**.

Un groupe d'appui regroupant des cadres académiques est chargé de structurer l'accompagnement par les services académiques et départementaux des équipes engagées et celles qui ont indiqué leur intention de le faire à terme.

Des outils ont été produits et partagés pour aider les écoles et les établissements à mener à bien leur projet. Des formations peuvent également être demandées.

Enfin, une commission académique d'examen, présidée par le recteur décide de la validation

des projets et des financements attribués à partir du fonds d'innovation pédagogique. Elle formule également des conseils pour améliorer la mise en oeuvre des projets validés et propose des orientations pour que les projets qui n'auraient pas été validés puissent l'être ultérieurement.

Chiffres clés

50 projets déjà déployés

75 en cours de finalisation

795 000 euros engagés (donnée arrêtée en juillet 2023)



RENFORCER

la politique de

RESSOURCES HUMAINES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle stratégie de ressources humaines.
- Un plan ambitieux de **formation de la filière administrative**.
- **L'accès au télétravail** pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget en **faveur du logement**.

Alors que toute la fonction publique connaît d'importantes tensions sur les recrutements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle politique de ressources humaines afin de relever les enjeux d'attractivité des métiers, de renforcer l'accompagnement des agents et de transformer les fonctions RH du ministère et des rectorats.

DANS L'ACADÉMIE

Un plan académique pour l'égalité professionnelle femmes-hommes

En matière d'égalité professionnelle hommes-femmes, un plan académique pluri annuel est mis en œuvre, adapté au contexte et aux enjeux de notre territoire. Il a été construit dans le cadre du dialogue social au cours de l'année 2021-2022. L'académie s'est ainsi engagée à :

- **Faire progresser** la part des femmes dans les postes à responsabilité notamment grâce à la mission académique de l'encadrement ;
- **Mieux prévenir** les stéréotypes de genre à tous les niveaux de recrutement par le biais d'une sensibilisation des cadres ;
- **Mettre en place** un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes ;
- **Améliorer** la qualité de vie au travail par une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Concernant le recueil des signalements des actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes au travail, **six écoutantes** ont été formées et le dispositif est ouvert aux agents depuis le mois de janvier. Le 8 mars, une formation sur la lutte contre les stéréotypes de genre a été dispensée aux personnels du rectorat. Elle sera déclinée dans les services administratifs des quatre directions départementales en 2023-2024.

Cette année, un kit est mis à disposition des chefs d'établissement et des inspecteurs de

circonscription pour le 1^{er} degré. Il contient une affiche et un guide des droits et modalités d'accompagnement des victimes ou témoins d'actes de discriminations, de harcèlement, de violences sexuelles ou d'agissements sexistes au travail. Une nouvelle communication sera faite autour du dispositif de recueil des signalements. Un guide de la parentalité sera également rédigé et diffusé aux personnels.

Une formation à l'écoute des besoins des personnels

Depuis son ouverture en janvier 2022, **l'école académique de formation continue (EAFC)** s'inscrit dans un processus de structuration d'une offre de formation continue plus lisible, plus accessible, plus cohérente et mieux reconnue dans la carrière.

Son objectif, dans le cadre du projet académique, est de répondre aux besoins de l'ensemble des personnels de l'académie, toutes catégories confondues, afin qu'ils puissent développer leurs compétences, s'épanouir professionnellement et soient acteurs de leur parcours de formation tout au long de leur carrière.

L'EAFC est implantée physiquement sur **tout le territoire académique**. Sa gouvernance et son pilotage s'exercent dans l'enceinte du rectorat de Reims. Elle dispose également de lieux de formation labellisés « EAFC » sur les sites INSPE et dans les ateliers Canopé, ainsi que dans les établissements et des circonscriptions de chaque département.

Les corps d'inspection, les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les

chefs de service accompagnent les agents dans leur demande de formation.

En parallèle et en soutien, les conseillers RH de proximité et les ingénieurs de formation assurent l'information, le conseil, l'orientation et l'analyse nécessaires à la construction de leur parcours professionnel. Plus de **500** agents ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement.

Pour l'année 2023, l'académie de Reims accroît son effort ouvrant le recrutement de quatre nouveaux conseillers RH de proximité.

Une politique ÉGALITÉ-DIVERSITÉ au service des personnels

Objectifs

- **Atteindre l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, l'accès mieux partagé aux responsabilités et la mixité des métiers
- **Faire connaître et renforcer la politique inclusive** pour les personnels porteurs de handicap et les personnels LGBTQIA+
- **Promouvoir l'intergénérationnel** et mieux accompagner les seniors

3 LEVIERS D'ACTION

- **Des initiatives et des actions engagées sur tout le territoire :** observatoires des discriminations, mentorat et coaching destiné aux femmes, cafés de l'égalité inter fonction publique, etc.
- Un réseau de **30 référentes et référents** académiques Égalité-Diversité, soutenu par des référentes et référents dans les **101 départements**, dans les **171 établissements** de l'enseignement supérieur, dans les Creps¹, les écoles et établissements du sport et les opérateurs de l'enseignement scolaire
- **Des formations programmées nationalement et localement**, des journées de sensibilisation et d'action dédiées à l'égalité et à l'inclusion

CALENDRIER

Jun 2022

- **Obtention du label Afnor Égalité-Diversité** en reconnaissance des actions et des avancées des MENJ, MESR et MSJOP en faveur de l'égalité femmes-hommes au bénéfice des personnels
- **+ de 5 000 personnels** en charge de l'encadrement direct ou indirect formés et ambassadeurs de l'engagement du ministère

Rentrée 2023

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et sexuels dans chaque académie

Perspectives 2024-2026

Un nouveau plan d'action national 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes décliné dans les services déconcentrés et les différents établissements de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des sports

1. Centres de ressources d'expertise et de performance sportive





Coin jaune





2. La transmission
**DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX,**
un devoir de
l'École républicaine

LA PROGRESSION

de tous les élèves

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **100 %** des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- **84 %** des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024).
- **De nouvelles évaluations en CM1.**
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.
- Des feuilles de route académiques pour les **savoirs fondamentaux**.

L'investissement massif dans l'école primaire doit permettre de poursuivre l'élévation du niveau des élèves. L'instauration du soutien scolaire dans le cadre du Pacte enseignant est un levier supplémentaire pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.

Aujourd'hui, plus de 20 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter. Ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés.

La bonne **maîtrise des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) est pourtant la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable. C'est une exigence républicaine, pour que les Français retrouvent confiance en leur École.

Pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux, il faut **agir** simultanément **sur plusieurs leviers** : priorité constante à l'école primaire, dédoublement des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (Rep et Rep+), évaluations des élèves, mise à disposition d'outils pédagogiques efficaces, formation initiale et continue des professeurs, mais aussi stages de réussite ou encore aide aux devoirs après la classe.

DANS L'ACADÉMIE

Promouvoir les mathématiques

Afin de renforcer le niveau des élèves, notamment dans la voie professionnelle, de continuer à promouvoir l'excellence et de les réconcilier avec cette discipline en encourageant en particulier l'égalité filles-garçons et la mixité sociale dans les filières scientifiques, l'académie de Reims a mis en place plusieurs actions :

- Dans le cadre du plan mathématiques, la formation chaque année de **1/6e** des professeurs des écoles et de près de **600** professeurs de collège, et une offre de formation continue renforcée pour répondre aux besoins et aux enjeux disciplinaires et sociétaux ;
- Une participation des élèves à différents jeux et concours (olympiades des mathématiques, semaine des mathématiques, rallye mathématiques Champagne Ardenne Niger par exemple) ;
- Une préparation des élèves au concours général ;
- La promotion de l'égalité filles-garçons par le biais de la formation des enseignants et d'un événement qui a permis en juin 2023 à 130 lycéennes de seconde, issues de 8 lycées de l'académie, de découvrir les métiers de l'informatique et des mathématiques grâce au projet AILES (Accompagnement et intégration des lycéens à l'enseignement supérieur) ;
- Une sensibilisation pour les élèves aux enjeux de société par le biais de l'éducation au développement durable et le concours EducFi* ;
- La mise en place d'un accompagnement de proximité pour les cadres, les enseignants et les laboratoires de mathématiques et de sciences.

Les actions menées en 2022-2023, qui seront poursuivies en 2023-2024

- La semaine des mathématiques
- La semaine du numérique
- La définition et la mise en place d'une stratégie académique de pilotage de la discipline
- La formation continue de proximité des enseignants.

*Un passeport d'éducation budgétaire et financière

Les questions financières et budgétaires sont présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens.

L'éducation économique, budgétaire et financière, aussi appelée EDUC'FI, vise à faire acquérir aux élèves de la 5^e à la 3^e des connaissances et des compétences afin qu'ils puissent mieux appréhender la vie économique et faire des choix en citoyens éclairés.

En 2022-2023, 332 élèves ont composé dans 19 établissements sur le thème : « Politiques économiques et pouvoir d'achat ». C'était le cas au lycée Decombe de Chaumont (52) où les élèves de 3^e prépa pro ont préparé le diplôme à partir d'un kit et d'une information destinés aux enseignants. Le 28 juin 2023, ils ont reçu leur passeport Educ'Fi en présence de Laurence Kin-Ropers, directrice départementale de la Banque de France qui œuvre en partenariat avec l'Éducation nationale.

Renforcer l'expression écrite des élèves

Les résultats de l'académie sont en moyenne de trois points inférieurs aux résultats nationaux en 6^e. Améliorer les résultats des élèves issus de la grande pauvreté ou de milieux socio-culturels défavorisés constitue un enjeu à la fois pédagogique et éthique. Au-delà de la réussite aux examens et dans les poursuites d'études, l'élévation du niveau de maîtrise de la langue écrite contribue à faire vivre et partager les valeurs de la République : il s'agit d'aider progressivement l'élève à développer une pensée personnelle argumentée, d'enrichir le lexique pour préciser, affiner et nuancer son propos.

Les actions menées en 2022-2023

L'écriture au cycle 3 (CM1-CM2-6^e) prend des formes et des fonctions diverses. Les professeurs de cycle 3 sont très nombreux aujourd'hui à proposer à leurs élèves la tenue d'un **carnet du lecteur** ou carnet de l'écrivain qui, de l'école au collège, garde trace d'un parcours de lecteur

et d'un cheminement intellectuel. Le collège Saint-Éxupéry d'Avize (51) propose par exemple à toutes ses classes de 6^e la tenue d'un carnet de lecture dans le cadre du dispositif « Un livre, un mois ».

Certains s'engagent davantage encore en publiant de véritables **critiques littéraires** sur le site Babelio : c'est le cas d'une centaine d'élèves de 6^e du collège Charles Delaunay de Lusigny sur Barse (10) qui ont relevé en 2022-2023 le « défi Babelio Junior » portant sur trente ouvrages sélectionnés.

Les rencontres d'auteurs, favorisées notamment par le dispositif « Jeunes en librairie » largement plébiscité par les professeurs de l'académie, sont aussi l'occasion d'ateliers d'écriture. Les élèves de 6^e du collège Camille Flammarion de Val de Meuse (52) par exemple ont pu **écrire leur propre livre** , sous la houlette de l'écrivain Fabien Clavel, et l'imprimer en 200 exemplaires.

Le **Printemps des poètes** constitue un temps fort de lecture, de partage et d'écriture poétique. Le poète Pierre Soletti accompagne les élèves de l'académie dans leurs créations depuis plusieurs années : les élèves de 6^e du collège Jules Leroux à Villers Semeuse (08) ont pu par exemple bénéficier de ses conseils d'écriture.

Des projets départementaux d'écriture autour de la **poésie** sont portés au fil de l'année dans le 1^{er} degré. Par exemple, des productions écrites ont été réalisées à l'occasion de la journée de la laïcité à l'école Paul Bert de Troyes.

Certains **concours d'écriture** sont mis en place en cycle 3 : le concours « dis-moi dix mots » ou le concours de nouvelles de l'Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA) par exemple auquel les élèves de 6^e du collège Diderot de Langres (52) ou ceux de l'école La Fontaine de Saint Dizier (52) ont participé.

L'académie organise également ses propres concours :

- Les élèves de 6^e du collège de l'Argonne à Grandpré (08) ont rédigé un conte médiéval en lien avec l'histoire du territoire, avec l'aide de l'association « Moncornet remonte le Temps ».
- Le concours départemental d'écriture « plumes de notre époque » organisé par les élèves d'ULIS du collège Pierre et François Pithou à Troyes (10), réservé aux élèves de Segpa et d'ULIS des écoles et collèges du département de l'Aube, a mobilisé 12 établissements et 123 élèves en 2022-2023.

L'éducation aux médias permet également de proposer des **ateliers d'écriture** spécifiques : les **web radios** comme celles du collège Léo Lagrange à Charleville-Mézières (08) ou du collège des Roises à Piney (10) apprennent aux élèves à écrire pour parler. Les élèves de 6^e du collège Diderot de Langres (52) ont rédigé l'an dernier des articles en partenariat avec des journalistes du Journal de La Haute Marne.

L'exercice emblématique de la **dictée** peut constituer un défi que les élèves relèvent avec plaisir : 44 élèves de 6^e du collège Amadis Jamyn

de Chaource (10) ont réalisé la dictée ELA l'an dernier ; 27 élèves de 6^e du collège Jean Moulin d'Ervy le Chatel (10) ont fait la dictée proposée dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie.

La semaine nationale des mathématiques a aussi été l'occasion de projets de production d'« écrits problèmes », favorisant la prise en compte de l'écriture dans tous les domaines d'apprentissage, par exemple dans l'Aube avec la rédaction d'énoncés de problèmes à partir de « promenades mathématiques » ou de photos.

Les projets à venir en 2023-2024

En 2023-2024, les professeurs de lettres de 6^e seront désormais associés aux **formations** du plan français jusqu'ici réservées aux conseillers pédagogiques du 1^{er} degré. Des formations académiques et nationales seront spécifiquement dédiées à l'écriture. Une formation nationale est programmée sur la production d'écrit. Au niveau académique, deux formations sont envisagées : l'une portant sur l'articulation entre l'oral et l'écrit, l'autre sur le travail de planification des écrits longs. Dans le cadre de la formation continue des professeurs de lettres, un accent particulier sera porté à l'écrit dès le cycle 3. Quatre formations seront proposées : comment développer les pratiques de l'argumentation à l'écrit ? Comment développer les pratiques réflexives des élèves ? Comment exploiter les principales fonctions de l'écrit ? Comment renforcer la maîtrise de l'orthographe ?

Dans le cadre de la « nouvelle sixième », **l'heure de soutien et d'approfondissement**, potentiellement prise en charge par des professeurs des écoles en concertation avec les professeurs de collège, accordera une large place au travail de l'écrit. Un accompagnement des professeurs intervenant dans ce dispositif sera spécifiquement mis en place dès la rentrée.

Dans le cadre du conseil académique des savoirs fondamentaux (voir page 45), l'académie s'est dotée d'une feuille de route consacrée à la maîtrise de la langue. **Une trentaine de collèges font l'objet d'un accompagnement particulier** dans le domaine des savoirs fondamentaux, au regard des besoins exprimés et des constats partagés. Un vaste travail de réflexion et de concertation au sein de toutes les écoles et de tous collèges de l'académie sera organisé afin de définir des stratégies propres à faire progresser les élèves dans leur maîtrise des savoirs fondamentaux : l'écriture longue dans toutes les disciplines, au cycle 3 (CM1-CM2-6^e) et au cycle 4 (5^e-4^e-3^e), sera l'une des priorités. L'objectif est, parallèlement aux projets culturels qui peuvent être mis en place dans les écoles et les collèges, de renforcer la pratique de l'écrit au cœur même de la classe, au quotidien, dans tous champs disciplinaires.

Chiffres clés

125 écoles et **107** collèges ont proposé des actions autour du livre, de la lecture et de l'écriture en 2022-2023.

1/3 des collèges a mis en place le Quart d'heure lecture.

Une classe à horaires aménagés radio dans les Ardennes

Une classe à horaires aménagés radio (CHAR) ouvre à la rentrée au collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières (08). Cette expérimentation unique en France est proposée aux élèves montant de CM2 pour leur permettre de développer et d'affirmer des compétences d'écriture et de maîtrise de l'oral. L'intérêt pédagogique du média radiophonique réside dans sa double appartenance aux domaines du journalisme et de la création artistique. Il permet à la fois une réflexion sur la fabrique de l'information et sur la création fictionnelle ou expérimentale. Les élèves s'initieront à l'écriture journalistique mais également à la création de pièces radiophoniques. Écrire pour dire, tel est l'un des enjeux de la CHAR.

Renforcer l'apprentissage des langues

Des parcours linguistiques renforcés, visant à favoriser la mixité, ont été déployés dans les quatre départements :

- **L'Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère (EMILE)** est

un dispositif pédagogique qui prévoit l'enseignement de tout ou partie d'une discipline en langue étrangère dans les écoles. À la rentrée 2023, 40 écoles (36 en anglais et 4 en allemand) le proposeront. Un plan de formation pour les professeurs des écoles qui s'engagent dans ce dispositif est décliné dans chaque département.

- Des **sections internationales (SI)** de collège et classes de lycée vont conduire au baccalauréat français international (BFI). Il s'agit, pour cette rentrée 2023, de la SI espagnol (en expérimentation) au collège les Jacobins de Troyes (10) et de trois ouvertures BFI anglais au lycée Libergier de Reims (51), Chrestien de Troyes à Troyes (10) et Charles de Gaulle à Chaumont (52).

Les actions menées en 2022-2023

Des formations et des ressources ont été proposées aux enseignants du 1^{er} degré.

Tous les professeurs de collège et de 3^e prépa métier ont été formés pour améliorer les résultats du test de positionnement Ev@lang (destiné aux élèves de 3^e) et mieux maîtriser les outils mis à leur disposition par le ministère.

Trois baccalauréats français internationaux ont été ouverts en anglais.

Une section internationale allemand a ouvert au collège Salengro de Charleville-Mézières (08) et **une en anglais** au collège Paul Fort de Reims (51). Les enseignants de ces sections ont bénéficié d'un accompagnement.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

L'école Les Féchettes à Witry-lès-Reims (51) a construit un projet autour de la lecture. Pour cela, l'équipe s'est appuyée sur un diagnostic construit avec l'école maternelle et après avoir réalisé une enquête auprès des familles. Ce projet concerne d'une part l'organisation des espaces : création d'une médiathèque utilisée lors des temps scolaires et accessible aux équipes périscolaires, mise en place d'espaces langagiers numériques au sein des classes, organisation d'un emplacement dans la cour de l'école pour conter des histoires aux enfants. Il permet d'autre part des pratiques pédagogiques renouvelées : temps de lectures lors des temps d'accueil des élèves, quart d'heure lecture (quotidien), emprunt de documents, lectures par l'association Lire et faire lire...

Les projets à venir en 2023-2024

Des ressources vont être mises à disposition des professeurs du 1^{er} degré, pour les aider à animer des temps forts tout au long de l'année.

En plus des temps forts habituels (semaine des langues et journée franco-allemande), les élèves du 1^{er} degré vont participer à des défis et actions sur le thème des JO 2024.

Un accompagnement spécifique des équipes langues vivantes des établissements REP et 3^e prépa métier sera conduit à partir de la rentrée 2023.

Cinq parcours de formation hybrides en interlangue (en distanciel) et par langue (en présentiel) seront proposés aux enseignants du 2^d degré.

Une rencontre entre les élèves de terminale des spécialités Langues, littératures et cultures étrangères (LLCE) avec les étudiants de 1^{ère} année LLCER et LEA de l'Urcy sera programmée, dans le cadre du projet Accompagnement à l'intégration des lycéens de l'enseignement supérieur (AILES). Près de 600 lycéens seront mobilisés.

Chiffres clés

Plus de **60** assistants de langue sont affectés dans les collèges et lycées des quatre départements. **Quatre** nouveaux assistants sont également déployés dans les écoles EMILE.

Environ **60** élèves ont bénéficié du dispositif de mobilité individuelle Sauzay mené avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).



Renforcer L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS



et des autres langues vivantes

Objectif

En 2025, **80 % des élèves** en fin de 3^e au niveau A2 du CECRL en anglais

MESURER ET POSITIONNER LES ACQUIS DES ÉLÈVES

- **Ev@lang collège** : test de positionnement d'anglais pour tous les élèves de 3^e
Participation de **815 000 élèves** à la campagne 2023
- **Des certifications** en allemand, en anglais, en espagnol, en italien et en arabe avec des organismes internationaux
- **Une attestation de langues vivantes** délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

FAVORISER LA PRÉCOCITÉ DES APPRENTISSAGES

- **1 256 écoles** avec des **parcours renforcés en langues vivantes étrangères** grâce à l'ouverture d'écoles bilingues (EMILE)
→ **230 000 élèves concernés**
- **Le dispositif Accueil langues** dans le périscolaire pour proposer des activités artistiques, culturelles et sportives en langues vivantes
- **Des stages de formation** pour enseigner les disciplines en anglais

RENFORCER LES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES AU COLLÈGE

- **Un dispositif bilangue** dans **3 300 collèges**
- **71 sections internationales** implantées dans des écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire, soit 18 % de l'ensemble des sections
- **1^{re} édition du concours national *The more I say***, pour parler et écrire en anglais
→ **80 projets** présélectionnés dans l'ensemble des académies

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

FAVORISER LA MOBILITÉ

- **4 400 postes d'assistants de langues vivantes étrangères** dans les écoles et les établissements
- **50 % des écoles et des établissements de chaque département** développant des projets avec les plateformes numériques d'échange eTwinning ou Tele-Tandem
- **1 500 projets eTwinning** initiés par des professeurs français et avec d'autres professeurs européens en 2022-2023
- **+ de 1 100 écoles et établissements** labellisés Euroscol
- **100 % des collèges et des lycées** disposant d'au moins un partenariat avec un homologue étranger

Stratégie nationale pour les **MATHÉMATIQUES**



Objectifs

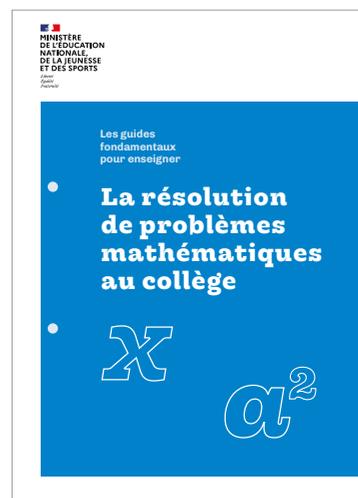
- **Élever le niveau en mathématiques** de chaque élève
- **S'appuyer sur l'expertise conjointe** des professeurs du 1^{er} et du 2^d degré
- **Faire évoluer les représentations** des élèves sur les mathématiques

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

Outil supplémentaire pour un enseignement progressif et structuré des mathématiques dès le plus jeune âge, le guide pour enseigner la construction du nombre à l'école maternelle marque l'engagement du ministère. Les compétences mathématiques acquises à la maternelle sont essentielles pour se projeter avec confiance dans les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire et au-delà.



FORMER LES PROFESSEURS

- Le Plan mathématiques renforcé avec :
 - **+ de 150 000 professeurs des écoles** formés en cinq ans
 - **Des modalités de formations diverses** : constellations, observations croisées en classe, modalités hybrides s'appuyant sur des ressources numériques et dispositif M@gistère de formation continue en ligne
- **Des formations académiques** au niveau collège s'appuyant sur les ressources Éduscol en ligne
- Accentuation du déploiement des **400 laboratoires de mathématiques dans les collèges et les lycées**

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

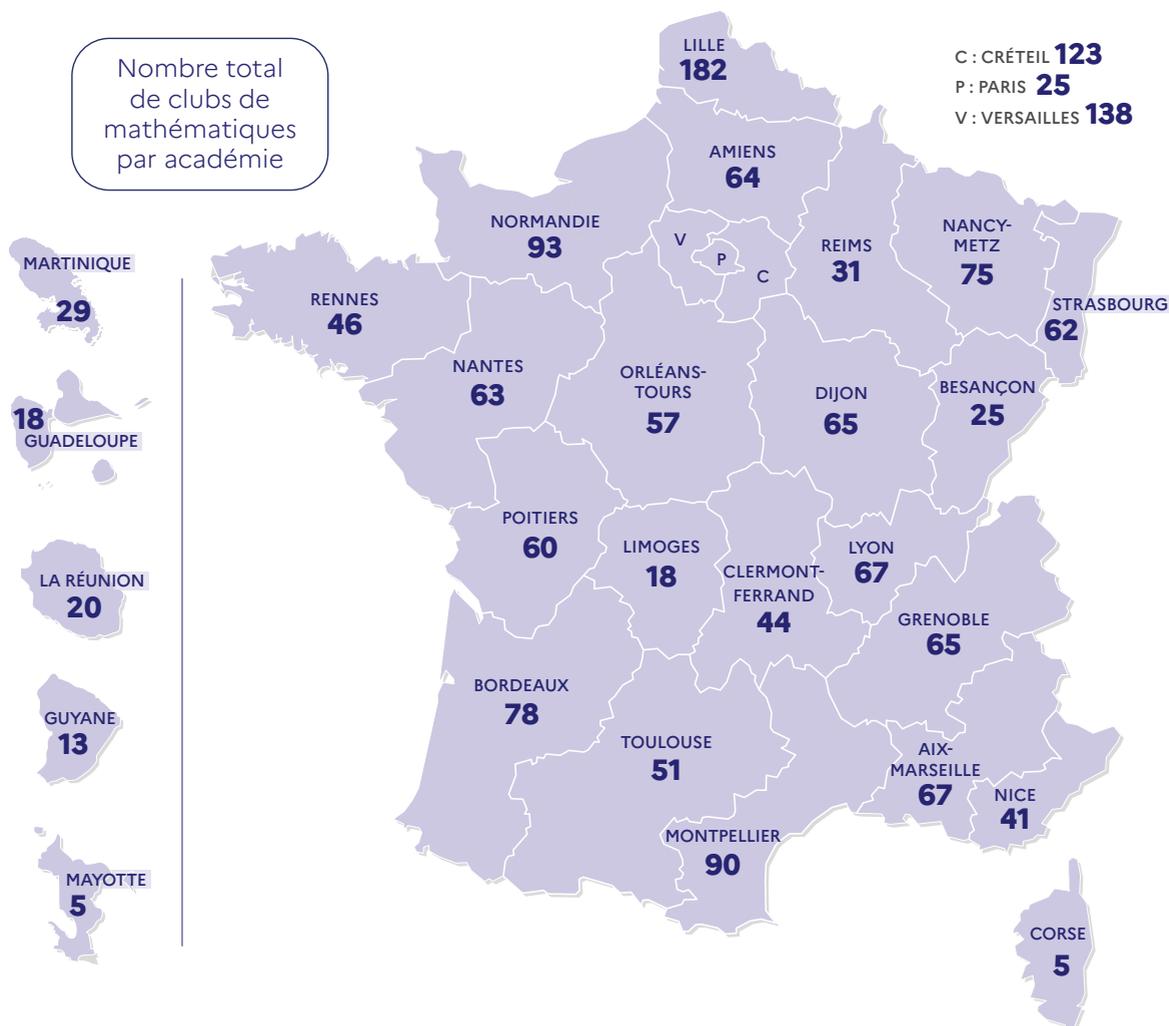
- Comme en CP, mi-CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée, des **évaluations nationales** en début de CM1 et de 4^e pour mieux identifier les besoins des élèves et évaluer leurs progrès

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

- **.1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement** en 6^e en mathématiques ou en français selon le niveau

- **Soutien en mathématiques** en petits groupes en 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP
- **.1 h 30 d'enseignement de mathématiques** spécifique pour tous les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques
- **Des plateformes numériques** pour entraîner les élèves du cycle 2 : P2IA et Domino
- **1 club de mathématiques** dans au moins 30 % des collèges → **Objectif : 100 %**

Nombre total
de clubs de
mathématiques
par académie



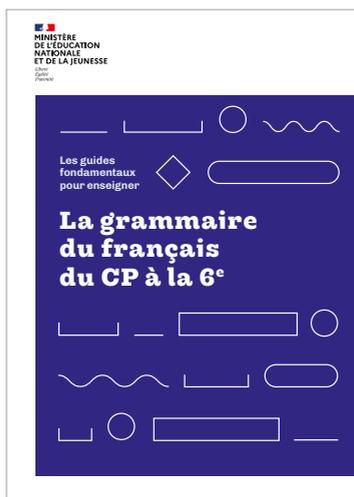
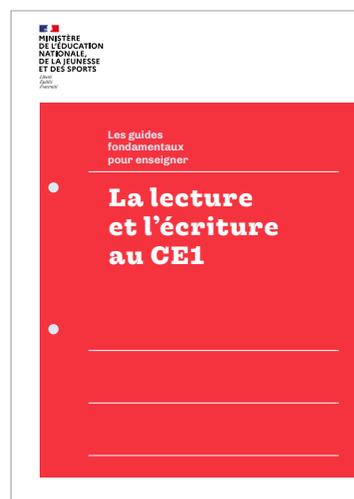
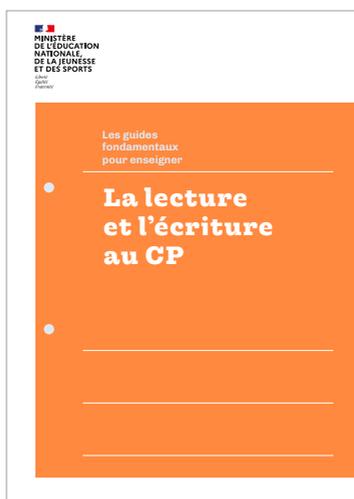
Renforcer L'EXPRESSION ÉCRITE des élèves



L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la terminale. Du geste d'écriture à la rédaction longue, l'expression écrite concerne toutes les disciplines et nécessite des progressions exigeantes et rigoureuses.

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège



NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

Un guide à venir pour le cycle 3

Les compétences d'écriture acquises au cours moyen comme à l'entrée en 6^e sont déterminantes pour acquérir le degré d'autonomie attendu au cycle 4. C'est pourquoi le ministère s'engage à réaliser de nouvelles ressources pédagogiques pour un enseignement progressif et structuré de l'écriture en CM1, CM2 et 6^e.

FORMER LES PROFESSEURS

- **Un Plan français** dense et ambitieux au service d'un enseignement efficace avec :
 - **Des formations nationales et départementales annuelles** pour renforcer les compétences didactiques des formateurs, notamment pour l'enseignement de l'écriture
 - **Dans le cadre des constellations**, une dynamique d'accompagnement renforcée et de formation entre pairs pour tous les professeurs, au plus près de leurs besoins
- **44 000 professeurs des écoles formés** dans le cadre du Plan français en 2023, dont **15 400** ont bénéficié d'une formation sur l'enseignement de l'écriture
- **En 2024**, une formation nationale consacrée à la rédaction, avec une déclinaison en territoire qui bénéficiera à 30 % d'enseignants supplémentaires

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

- **À l'école**, dans le cadre :
 - Des enseignements
 - Des activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - Du soutien scolaire
- **Au collège**, dans le cadre :
 - Des enseignements
 - De l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6^e en français ou en mathématiques
 - De l'accompagnement personnalisé (AP)
 - Du dispositif Devoirs faits

Grâce aux évaluations nationales, un suivi renforcé des compétences des élèves en français est mis en place pour mieux identifier les besoins dans les domaines au service de l'écriture : lexique, orthographe et grammaire.

2.2

Un **COLLÈGE EN MUTATION** pour la **RÉUSSITE** de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Un accompagnement renforcé en 6^e** avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- **Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h** dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- **L'extension de la part collective du pass Culture** aux classes de 6^e et 5^e.
- **Des activités de découverte des métiers** proposées dès la 5^e.
- **L'évaluation des élèves de 4^e** en français et en mathématiques.
- **2 heures de sport en plus** : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

DANS L'ACADÉMIE

Comme l'a annoncé le Président Macron en juin 2023, certains collèges de quartier prioritaire de la ville vont expérimenter l'accueil prolongé des élèves avec une prise en charge pédagogique de 8 h à 18 h minimum. Dans l'académie, **plusieurs établissements vont engager une réflexion** à partir de la rentrée pour le mettre en place. La généralisation est prévue en 2027. Des heures supplémentaires seront ainsi proposées aux élèves pendant lesquelles ils participeront au dispositif Devoirs faits. Ils bénéficieront également d'une aide à la révision et d'un accompagnement méthodologique.

En outre, un travail de concertation et de coordination aura lieu au niveau local afin de pouvoir implémenter une partie de l'offre des collectivités et des associations.

L'ensemble de ces activités visera le renforcement des apprentissages des élèves, leur réussite scolaire et une ouverture sociale, culturelle et sportive.

Le financement sera assuré par le Pacte ou les heures supplémentaires effectives (HSE), ainsi que les crédits vie de l'élève ou politique de la ville de la cité éducative.

UNE NOUVELLE CLASSE DE 6^e...

- **Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés**
1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques
 - Des heures organisées en sessions
 - Sur des compétences ciblées
 - Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
 - Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
 - Un suivi individualisé

- **Des élèves mieux suivis**
Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves
 - Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
 - Selon les besoins de chaque élève
 - En complément des heures de cours
 - Avec des professeurs et des personnels qualifiés

- **Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux**
PIX 6^e
 - Un renforcement des compétences numériques
 - Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
 - Une attestation numérique PIX 6^e

... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

- **Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture**
Pass Culture
 - Extension de la part collective aux élèves de 6^e et 5^e
 - 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
 - Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs

- **Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges**
Dès la 5^e : découverte des métiers
 - Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
 - Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
 - Dans le cadre du parcours Avenir

- **Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides**
En 4^e : de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis
 - En complément des évaluations de 6^e et d'entrée au lycée
 - Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre

- **Des élèves plus actifs et en bonne santé**
2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine
 - 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
 - Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
 - Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
 - Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
 - Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
 - 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive

LE REMPLACEMENT

des professeurs absents :

UNE PRIORITÉ NATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **L'amélioration du remplacement des professeurs absents** dans les 1^{er} et 2^d degrés, quelle qu'en soit la durée.
- **La systématisation du remplacement de courte durée** (inférieur à 15 jours) dans le 2^d degré.

Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Des moyens inédits sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure.

Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.

DANS L'ACADÉMIE

Une **équipe numérique de relais pédagogique** (EN-RP), sera mise en place à la rentrée. Sa mission va consister à maintenir la continuité pédagogique en cas d'absence longue des enseignants dans les collèges et les lycées dont le remplacement immédiat ne sera pas réalisable. Son rôle dual permettra de garder un lien pédagogique pour les élèves et une reprise facilitée pour les enseignants absents.

Elle est en cours de recrutement. La formation de cette équipe sera assurée en lien avec la délégation régionale au numérique éducatif (DRANE) et l'École académique de la formation continue (EAFC) avec l'appui des inspecteurs (IA-IPR) des disciplines concernées.

L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de PIX en 6^e.
- Une nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de formation des enseignants PIX+ Édu.

À l'école, au collège et au lycée, le numérique est intégré dans les programmes de chaque discipline.

Les écoles et établissements scolaires doivent en effet dispenser une formation aux compétences numériques. Cette formation se déroule dans le cadre des enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques.

L'objectif est de former les élèves à l'usage des outils numériques, de leur transmettre les compétences nécessaires à leur future vie professionnelle, de développer leur esprit critique et de leur donner les codes nécessaires pour maîtriser les nouveaux modes de communication et utiliser de manière responsable les nouveaux médias, dont Internet.

DANS L'ACADÉMIE

Le Grand Est se distingue par son dynamisme avec un **ENT unique** (1,2 M d'utilisateurs, plus de 1M d'accès par jour) et une plateforme Moodle commune mise à disposition de chaque professeur de collège et de lycée pour créer leurs cours, les distribuer, mettre les élèves en activité, soumettre des devoirs, faire passer des évaluations et bénéficier d'un suivi personnalisé de leur progression. Un accès massif aux ressources numériques est rendu possible dans le cadre du projet lycée 4.0.

La certification PIX permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel. La plateforme PIX permet progressivement d'identifier le profil de compétences individuel. Elle propose des tests qui s'adaptent au niveau de chaque apprenant, valorisant les savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique du cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Les

établissements scolaires disposent d'un espace PIX Orga dédié qui permet aux équipes pédagogiques de générer des parcours de tests afin de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification. **Dès la 5^e**, chaque élève dispose d'un compte PIX qui le suit tout au long de sa scolarité. Il va pouvoir ainsi construire progressivement son profil de compétences numériques et préparer sa certification.

Le développement et la reconnaissance des compétences numériques des professeurs sont essentielles pour pouvoir assurer celles des élèves. Les professeurs volontaires sont ainsi engagés dans un parcours de certification de leurs compétences numériques, via le dispositif **PIX+Édu**. La certification a été mise au point depuis deux ans dans l'académie et près de **70 experts**, premier et second degrés inclus, ont été identifiés pour assurer son déploiement.

Les actions menées en 2022-2023

La certification PIX a été généralisée en 3^e et en terminale et elle a été expérimentée en 6^e.

Les compétences PIX+Édu ont été intégrées dans le plan de formation des professeurs et une expérimentation a été menée avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned) afin de permettre la certification autonome, en mettant en œuvre un dispositif innovant de surveillance d'examen (seul devant son poste, chez soi ou dans un établissement).

L'appui au déploiement de l'enseignement de l'informatique au lycée s'est fait par le service numérique Capytale qui permet aux professeurs et aux élèves de disposer d'un environnement pédagogique performant pour l'apprentissage du code, de la 6^e à la terminale. Ce service est associé à l'expérimentation d'une forge logicielle (système de gestion de rédaction, de partage et de maintenance collaborative de texte) Gitlab pour les élèves et professeurs de NSI qui permet le suivi de version de code informatique. Unique en France, cette forge est

active pour trois lycées pilotes de l'académie : le lycée Sévigné de Charleville-Mézières (08), le lycée Roosevelt de Reims (51) et le lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier (52).

Les projets à venir en 2023-2024

La généralisation de PIX+Édu est prévue pour la rentrée scolaire 2023. Outre le plan de formation prévu par la Délégation régionale au numérique éducatif (DRANE) au sein de l'École académique de la formation continue (EAFC), des sessions d'accompagnement sous forme de webinaires seront proposées aux professeurs volontaires dès la rentrée et tout au long de l'année scolaire.

La forge Gitlab sera étendue à tous les lycées de l'académie qui proposent l'enseignement de l'informatique. Les professeurs qui le souhaitent bénéficieront d'un accompagnement et d'une formation assurée par les chargés de mission de la DRANE en lien avec l'inspection pédagogique de la discipline.

Des kits robotiques seront déployés dans le premier degré pour l'apprentissage du code.

Une **webradio** sera lancée au collège Montmorency de Bourbonne-les-Bains (52) et au collège Charles Delaunay de Lusigny-sur-Barse (10), dans le cadre de l'appel à projet national : « Une webradio, un parrain ». Ce dispositif est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation au service de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en déployant des webradios **dans les collèges non équipés.**

Chiffres clés

Certification PIX : près de 100 % de réussite dans les lycées et 88 % dans les collèges.

La poursuite DE LA FORMATION DE NOS PROFESSEURS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **10 parcours de formation en ligne** pour les professeurs entrant dans le métier.
- La formation de **référents secourisme en santé mentale**.
- L'extension du **plan PHARe dans tous les lycées**.
- La formation de **référents dans chaque collège pour la découverte des métiers**.
- La mise en place, dans 13 académies (dont l'académie de Reims), d'une **formation des professeurs de la voie professionnelle au développement par leurs élèves des compétences du XXI^e siècle**.

DANS L'ACADÉMIE

Les plans nationaux (plan maternelle, réforme de la voie professionnelle, feuille de route académique sur les savoirs fondamentaux...) sont déployés et accompagnés par l'École académique de la formation continue (EAFC).

Les projets individuels de développement professionnel et d'évolution de carrière sont accompagnés conjointement par la direction des ressources humaines (DRH) et l'EAFC.

Le programme académique de formation propose des actions répondant aux besoins et demandes de montée en compétence des personnels et des collectifs de travail, dans le cadre des priorités nationales et académiques.

Les actions menées en 2022-2023

Les enseignants ont bénéficié en moyenne de 3 journées de formation, sur des sujets relatifs à leur discipline et transversaux.

L'ensemble des personnels de l'académie a bénéficié de journées de formation dans le cadre du plan laïcité. Elles ont fait l'objet d'études de cas concrets.

Les projets à venir en 2023-2024

Des établissements lieux de formation de l'EAFC seront labellisés en tant que :

- Lieux d'accueil ;
- Lieux d'accompagnement ;
- Lieux de formations par les pairs et de recherche action.

Un conseil académique des savoirs fondamentaux

Par un arrêté daté du 3 février 2023, l'académie a mis en place un conseil académique des savoirs fondamentaux dont les missions consistent à :

- Établir un diagnostic territorial de la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves, qui se fonde notamment sur l'analyse de leurs résultats aux évaluations nationales et tests de positionnement à l'entrée au lycée, les actions menées dans les différents départements et leurs effets.
- Déterminer la stratégie académique en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux (formation et professionnalisation des acteurs, mise à disposition de ressources, mise en œuvre et leviers à l'échelon des établissements et des circonscriptions).
- Suivre le déploiement de cette stratégie, en évaluer les résultats, et le cas échéant, en ajuster les modalités.

Il est composé de 15 membres représentant les différentes catégories d'acteurs mobilisés et/ou membres des instances impliquées dans la stratégie académique en faveur de l'acquisition des savoirs fondamentaux.





3. Les valeurs de la
RÉPUBLIQUE :
une École
PROTECTRICE
et **ÉMANCIPATRICE**

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE sous toutes ses formes

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un **déploiement obligatoire de pHARe** dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un **coordonateur harcèlement** dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un **nouveau cadre réglementaire** permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement.

DANS L'ACADÉMIE

Depuis la rentrée 2022, toutes les écoles et tous les collèges de l'académie sont engagés dans le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) et la quasi-totalité a déjà rédigé un protocole de lutte contre le harcèlement.

Les actions académiques se déclinent en quatre volets :

- **Informer** les élèves, les familles et les personnels. Les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation et des temps forts sont organisés régulièrement, notamment lors de la journée nationale le 10 novembre.
- **Prévenir** et agir avant que les situations de harcèlement n'apparaissent. Tout est fait pour que les élèves soient acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement, et pour encourager la prise d'initiative et la responsabilisation.
- **Prendre en charge** toutes les situations, dans les écoles et les établissements scolaires, avec l'aide de l'équipe académique si besoin.
- **Former** les équipes et les élèves.

Les actions menées en 2022-2023

Plus de **900** personnels ont commencé à suivre une formation de 8 journées sur deux années scolaires : le programme académique de cette formation a été établi avec une cinquantaine de formateurs académiques et donne lieu à des regroupements interdegrés de 25 adultes qui se forment, à la fois à la détection des situations de harcèlement et à leurs modalités de traitement en établissement.

Un magistère d'autoformation a été conçu par les équipes de l'académie en associant les acteurs de prévention, les parents, la justice ou la police.

Après les lycéens, environ **1300** collégiens ont été formés, au niveau académique, en mars 2023, à la fonction d'ambassadeurs collégiens : ces élèves, volontaires, sont maintenant à même de faire œuvre de médiation et de remontée d'information dans le cadre de la lutte contre le harcèlement dans leur établissement. Cette formation a été mise en œuvre par les équipes ressources harcèlement de leurs établissements respectifs.

Les projets à venir en 2023-2024

Après le séminaire académique de juillet 2023 qui a permis de dresser un bilan des actions, un projet a été lancé avec les fédérations de parents d'élèves afin de mettre en place un travail de co-éducation sur le traitement du cyberharcèlement en particulier.

L'accent sera mis cette année sur l'information des parents et le travail de coopération entre les établissements et les fédérations de parents d'élèves.

Chiffres clés

Plus de **2600** élèves ont participé à la journée Non au Harcèlement en novembre.

Plus de **86** établissements ont fait remonter un travail dans le cadre du concours Non au Harcèlement.

Que fait l'École en cas de **HARCÈLEMENT ?**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Via les interlocuteurs de proximité** : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- **Via l'extérieur** : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

PREMIÈRES ACTIONS

- **Accueil des victimes**
- **Échanges avec les parents** des victimes
- **Mesures de protection**
- **Information des parents** des élèves impliqués

PRISE EN CHARGE

En cas d'intimidation

Par qui ?

L'équipe ressource pHARe

Comment ?

- Entretiens **avec les victimes**
- Entretiens **avec les élèves impliqués** (témoins et auteurs)
- Information régulière des **familles**

Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole

En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

Par qui ?

L'inspecteur de l'éducation nationale et le **directeur** d'école ou l'**équipe de direction** de l'établissement

Comment ?

- **Signalement** de la situation :
 - à l'administration (académie, ministère)
 - au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- **Traitement immédiat** de la situation :
 - Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur** (1^{er} degré)
- **Sanctions disciplinaires** (dans le 2^d degré)
- **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés
- **Actions de sensibilisation** dans l'école ou l'établissement



FAIRE ADHÉRER

les élèves

À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La remise du **projet de nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC)** par le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une mise en œuvre à la rentrée 2024, avec un doublement du temps d'enseignement au cycle 4.
- La **formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE)** en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.

DANS L'ACADÉMIE

Le plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République lancé en octobre 2021 dans l'académie s'est poursuivi durant l'année scolaire 2022.

Les actions menées en 2022-2023

L'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, a suivi la formation de niveau 1 afin d'acquérir une culture commune et partagée du principe de laïcité.

Le soutien apporté aux équipes de direction a été consolidé par la mise en place d'un accompagnement renforcé (webinaires, ressources, outils et formations départementales menées au printemps 2023).

Un conseil et un accompagnement pour la mise en œuvre du plan laïcité dans les écoles et les établissements scolaires sont assurés.

Des cafés « valeurs de la République » ont été lancés sous la forme de conférences suivies d'échanges.

Les formateurs du rectorat interviennent à l'Inspé auprès des étudiants de Master MEEF et dans le cadre de la formation continue.

Les projets à venir en 2023-2024

Des cafés valeurs de la République seront poursuivis sur des thématiques républicaines.

Le déploiement de la formation se poursuit pour les équipes ressources et les personnels.

Les CPE et les IEN (Inspecteurs de l'Éducation nationale) du premier degré vont suivre le plan national de formation.

Les enseignants seront formés dans le cadre

de la mise en œuvre du nouveau plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH).

Chiffres clés

300 sessions de formation ont été déployées

19 000 personnes ont été formées

21 formateurs sont certifiés à l'échelle nationale

500 personnels ressources sont opérationnels sur l'ensemble du territoire

42 établissements ont déployé la seconde journée de formation Valeurs de la République pour les personnels.

Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** fortement encouragé.
- La priorité donnée à la **lutte contre le harcèlement LGBTphobe**.
- **Une visite obligatoire** d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

DANS L'ACADÉMIE

Depuis 2019, un chargé de mission académique a pour objectif d'assurer la promotion de l'égalité filles-garçons et la prévention contre les stéréotypes de genre. L'académie compte **210 référent(e)s adultes égalité filles-garçons**, soit un peu plus d'une personne par établissement et **30 référent(e)s LGBT**.

L'accent est mis tout particulièrement sur la formation et l'accompagnement de la communauté éducative (par exemple dans le cadre de la formation initiale en master MEEF 1^{er} et 2^d degré) et en faveur d'une plus grande mixité des filières. Pour ce faire, des actions sont menées tout au long de l'année dans les écoles et les établissements scolaires que cela concerne l'orientation, les matières scientifiques, la lutte contre les violences sexistes...

Trois temps forts rythment l'année scolaire :

- 25 novembre : journée de lutte contre les violences faites aux femmes à laquelle 20 établissements ont participé l'an dernier ;
- 8 mars : journée des droits des femmes au cours de laquelle 30 actions ont été menées dans les établissements l'an dernier ;
- 17 mai : journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies dans laquelle une vingtaine d'établissements s'est impliquée l'an dernier.

Depuis la rentrée 2022, un **label Égalité filles-garçons** peut être décerné aux collèges et lycées qui souhaitent valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de leur établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

Les projets à venir en 2023-2024

Un observatoire de lutte contre les LGBTphobies sera lancé en 2023-2024. Il sera composé de 20 membres inter-catégoriels (cadres du rectorat, représentants des parents, élèves élus, universitaires...).

Chiffres clés

En mars 2023, **11** établissements ont reçu le label égalité filles-garçons, dont le lycée Les Lombards de Troyes (10), premier à avoir été labellisé niveau 3, qui atteste d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

> [en savoir plus*](#)

*<https://www.ac-reims.fr/remise-des-labels-egalite-filles-garcons-125201>

DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **1 affiche « Mes 8 gestes pour la planète »** diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2^d degré.
- **1 référentiel** de compétences et **des repères** de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.
- **300 aires éducatives** fluviales identifiées.
- **1 400 cadres formés à la transition écologique** au cours de l'année 2023-2024.

DANS L'ACADÉMIE

La thématique du développement durable est l'une des quatre ambitions du projet académique 2022-2026 qui vise à mettre en place une académie résolument écoresponsable.

Une véritable dynamique a été lancée avec le développement de la labellisation E3D (objectif de 100% de labellisation dans 4 ans) et le prix de l'action éco-déléguée.

Le label E3D permet de faire reconnaître pour une école ou un établissement scolaire son engagement dans une démarche de développement durable. Il existe 3 niveaux :

- 1 : engagement
- 2 : approfondissement
- 3 : expertise.

Lors de la campagne de labellisation de 2022-2023, le nombre d'écoles et d'EPLÉ labellisés a quasiment été doublé par rapport à l'année scolaire précédente.

La cartographie des établissements labellisés E3D est accessible depuis la [page du site académique dédiée au développement durable](#) *

Le prix de l'action éco-déléguée vise à encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par les éco-délégués en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur école, collège, lycée, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. Les lauréats académiques 2022-2023 sont :

- L'école Arc-en-ciel, de Marson (51), également lauréate nationale,
- Le collège de la villeneuve, de Saint-André-Les-Verger (10),
- Le lycée Les Lombards, de Troyes (10).

Un pool de formateurs est en cours de construction. Leur action permettra de sensibiliser les personnels.

Les projets à venir en 2023-2024

Un parlement des éco-délégués va être lancé avec le soutien des élus du CAVL et CAVC.

Une journée académique sera instaurée dans les écoles et les établissements scolaires. Elle sera co-construite avec les élèves élus au CAVL et CAVC.

Un plan de formation sur les enjeux environnementaux et l'urgence climatique ambitieux sera lancé pour tous les personnels (d'encadrement, administratif, CPE et enseignants) avec la participation de nombreux partenaires dont Réseau Canopé.

L'empreinte carbone sera réduite en partant d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre du rectorat et des directions départementales des services de l'Éducation nationale, qui sera publié mi-septembre, avec la mise à disposition d'une application de co-voiturage pour les personnels, et la mise en œuvre de mesures de sobriété dans le cadre d'un plan académique mené sur 3 ans.

Un camp sciences et climat va être créé pour les élèves, pendant les vacances scolaires, en partenariat avec l'association Les Savanturiers.

Une délégation académique au développement durable sera créée.

L'académie participera au programme EduRénoV lancé par la Banque des Territoires en lien avec la feuille de route de l'État « France nation verte ». Ce programme permettra de massifier la rénovation énergétique des écoles, collèges et lycées avec pour objectif de réaliser au moins 40 % d'économie d'énergie.

*<https://www.ac-reims.fr/education-au-developpement-durable-edd-121750>

Enfin, l'académie est partenaire de nombreuses actions :

- Lifebiodiv Grand Est avec la Région grand Est ;
- Aires terrestres éducatives avec l'office français de la biodiversité ;
- Le jeu «ma Terre en 180 minutes» avec l'association ABC, l'association Les Savanturiers et l'institut de recherche pour le développement ;
- Plastique à la loupe avec la fondation Tara Océan.

À titre d'exemple, le collège Lucie Aubrac de Montmort-Lucy (51) et le collège de Victor Duruy de Châlons-en-Champagne (51) participent également au challenge national cube.s qui consiste à réduire la consommation d'énergie de l'établissement.

Chiffres clés

268 écoles, collèges et lycées sont labellisés E3D et **3** labels de territoires ont été décernés en 2023-2024 au REP+ Joliot Curie de Reims (51), aux territoires de Bar-sur-Aube (10) et de Bourbonne-les-Bains (52).

165 référents EDD agissent dans les collèges et les lycées de l'académie.



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

Une **fiche méthode** va être diffusée auprès des écoles et établissements qui souhaitent concevoir des projets dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » sur le thème de l'éducation au développement durable.

L'innovation dans la forme scolaire : un bus itinérant dans les Ardennes

En partenariat avec le Conseil départemental des Ardennes, la Région Grand Est et l'Université de Cergy, le rectorat de Reims et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes ont répondu à l'appel à projets « Innover dans la forme scolaire » qui vise à trouver des solutions pour favoriser l'autonomie des élèves ardennais au travers de nouvelles formes scolaires. Il s'agit de mettre en place une classe voyageuse qui sillonnera le département, et transformer des espaces et des temps d'apprentissage au sein des établissements scolaires ardennais. Le projet O.A.S.I.S. (Organisation des apprentissages au service des itinéraires scolaires) porté par la DSDEN des Ardennes a été désigné lauréat en 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire ». Ce projet est mis en œuvre en lien avec la cellule académique bâti scolaire qui permet notamment de valoriser les espaces pédagogiques innovants et inspirants créés sous l'impulsion des équipes et des personnels.

EDURÉNOV



le programme de la Banque des Territoires

EduRénov est un programme d'accélération de la rénovation énergétique du bâti scolaire. Il propose une démarche collaborative nouvelle entre acteurs publics et privés pour simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

D'ici 2027 :

Objectifs

- **10 000 établissements scolaires** rénovés
- **40 % d'économie d'énergie** minimum

QUELS FINANCEMENTS ?

→ **50 M€** de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les collectivités à concevoir et réaliser leurs projets

→ **2 Mds€** de financements en « intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne sur 25 à 40 ans

CALENDRIER



5 LEVIERS DE RÉALISATION

En tant que partenaire de la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse entend mobiliser plusieurs leviers :

- 1. Participer** à la rédaction d'une charte nationale pour la rénovation des écoles puis suivre et évaluer l'avancement du plan
- 2. Rédiger** guides et référentiels de rénovation et d'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique
- 3. Identifier** les 10 000 écoles totems sur les territoires avec les acteurs locaux et valoriser les projets et réalisations exemplaires
- 4. Engager** le réseau des référents bâti scolaire sur la transition écologique
- 5. Développer** guides et ateliers de co-construction au programme de rénovation, de sensibilisation et formation aux éco-gestes, pour une meilleure appropriation du projet et intégration des enjeux pédagogiques relatifs à la transition écologique

+ D'INFOS

<https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defi-de-la-renovation-energetique> et auprès des directions régionales.

CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Un nouveau label Classes et Lycées engagés** pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- **Le développement du SNU à titre individuel** pour poursuivre l'engagement des **85 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- **Un renforcement du pilotage de la démocratie scolaire**, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.
- Le dispositif du **Parlement des enfants étendu** aux élèves de 6^e.

DANS L'ACADÉMIE

Le travail de mémoire

Les élèves sont encouragés à participer aux concours scolaires existant (Flamme de l'Égalité, Découvrons notre constitution, Concours national de la résistance et de la déportation...). Les élèves du collège Salengro de Charleville-Mézières (08), qui ont remporté le prix spécial 2022 du concours Flamme de l'Égalité, ont été reçus au Sénat à Paris en mai 2023 pour le recevoir. Les élèves du lycée Gustave Eiffel de Reims (51) ont obtenu cette année le prix spécial du jury pour le concours Découvrons notre constitution dont la remise des prix aura lieu au Conseil constitutionnel en octobre 2023.

Un travail de mémoire est engagé depuis plusieurs années avec les partenaires locaux et nationaux (ONAC-VG, ANACR, Ligue de l'enseignement, Licra, mémorial Charles de Gaulle, mémorial de la Shoah...) afin de sensibiliser les élèves sur ces thématiques.

Les actions menées en 2022-2023

- Voyage à Auschwitz d'élèves du lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier (52) et du lycée Stéphane Hessel d'Épernay (51) en partenariat avec la région Grand Est.
- Voyage d'étude de professeurs à l'institut Yad Vasehm en Israël et un autre sur la Shoah à Auschwitz et Cracovie.

Les projets à venir en 2023-2024

Les élèves participeront à la préparation du centenaire du monument de Navarin à Souain-Perthes-les-Hurlus (51).

Après une expérimentation menée dans l'Aube, le passeport « EducDroit » qui vise à initier les élèves de 3^e au monde de la justice avec des heures de cours dédiées, des interventions de professionnels et une visite de terrain, sera généralisé.

Le mémorial Charles de Gaulle de Colombey-les-Deux-Églises (52) va accueillir une exposition sur Jean Moulin conçue par des professeurs du service éducatif.

Une formation sur la mémoire des Jeux Olympiques sera proposée.

Chiffre clé

1 031 élèves ont participé au Concours national de la résistance et de la déportation.

Le SNU

Trois séjours de cohésion ont été organisés en 2022-2023 dans chacun des départements de l'académie.

Les jeunes ayant déjà participé à cette première étape ont effectué des missions d'intérêt général dans des secteurs variés :

- Animation dans les Ehpad ;

- Associations de solidarité et d'entraide (Restos du cœur, Banque alimentaire...);
- Développement sportif dans des missions de coach ou de jeunes officiels (hand-ball, randonnée, gymnastique...);
- Ligue de protection des oiseaux ;
- Engagement vers les corps en uniformes et les associations de protection civile.

l'engagement ».

Chiffre clé

Près de **1 600** jeunes ont été accueillis dans l'académie pour leur séjour de cohésion.

Les actions menées en 2022-2023

Les séjours de cohésion ont été l'occasion pour les jeunes de nombreuses découvertes (activités, territoires), par exemple :

- Ardennes : 10 jeunes sont partis en Guyane ; formation aux gestes qui sauvent, parrainage des promotions 2023 par l'artiste sculpteur Eric Sleziak, créateur de Woinic...
- Aube : créations collectives (vidéos, affiches), sensibilisation à la langue des signes...
- Marne : 10 jeunes sont partis en Guyane, atelier récolte de denrées alimentaires, ateliers prévention du harcèlement et égalité femmes/hommes...
- Haute-Marne : bivouac au fort de Peigney, participation à la cérémonie du 18 Juin à Colombey-les-Deux-Églises...

Les projets à venir en 2023-2024

Le dispositif est reconduit sur l'année 2023-2024, enrichi par une nouvelle labellisation visant à accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà en leur sein pour favoriser l'engagement. Les « classes et lycées engagés » concernent, le niveau de la classe de seconde et de la première année de CAP.

Le ministère a fixé comme cible pour l'académie de Reims d'avoir **15 classes engagées**. Elles développeront un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, l'enseignement moral et civique et l'éducation à la citoyenneté.

L'intégration du séjour de cohésion du service national universel (SNU) sera une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée.

La labellisation devra ainsi répondre à plusieurs critères :

- La définition de la thématique centrale déterminée en fonction du projet de classe ;
- Une dynamique d'engagement inscrite au projet d'établissement ;
- Un projet pédagogique porté en interdisciplinarité ;
- L'inscription dans une logique de parcours lycéen pouvant aller au-delà de la seconde ou de la première année de CAP ;
- La participation au séjour de cohésion SNU, organisé sur temps scolaire pour les élèves des classes de seconde et de première année de CAP ;
- La mise en œuvre de la « semaine de

Le SNU,

un engagement au service
des autres et de la Nation



Objectifs

- Renforcer la résilience de la Nation
- Développer la cohésion nationale
- Promouvoir une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

2 ÉTAPES

- **Séjour de cohésion** de 12 jours en dehors du département de résidence
- **Engagement volontaire** (mission d'intérêt général, Service civique, etc.)

7 THÉMATIQUES

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture et patrimoine
- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit
- Découverte de l'engagement

LES CHIFFRES CLÉS

- **88 793** participants depuis 2019
- **39 908** participants en 2023 dont **56 %** de filles et **44 %** de garçons
- **6 545** encadrants en 2023
- **300** sites ayant accueilli au moins un séjour de cohésion

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

Création du label **Classes et Lycées engagés**

- L'intégration du séjour de cohésion du SNU est un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée.
- Le séjour des volontaires est organisé autour d'un socle commun et du projet spécifique de l'établissement scolaire d'origine.

4 thématiques au choix pour le projet de chaque classe engagée

- Défense et mémoire
- Sport et Jeux olympiques et paralympiques
- Environnement
- Résilience et prévention des risques



A group of diverse young children are shown clapping their hands. The children are of various ethnicities and are dressed in casual clothing. The background is slightly blurred, focusing attention on the children's actions. At the bottom of the image, there is a white rectangular box with a blue, grey, and red horizontal bar above it. Inside this box, there is text in French.

4. Favoriser l'égalité
des **CHANCES**
et ouvrir sur de nouveaux
HORIZONS

RENFORCER LA MIXITÉ sociale et scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

Les actions engagées pour renforcer la mixité confirment leurs effets positifs sur la composition sociale des établissements concernés et appellent désormais une mobilisation plus volontariste pour accentuer leur efficacité dans tous les établissements scolaires, publics et privés sous contrat. Un objectif clair a été fixé : accroître la mixité sociale de 20 % dans tous les établissements scolaires d'ici 2027.

DANS L'ACADÉMIE

Un travail spécifique sur les dispositifs d'égalité des chances a été entrepris, en particulier par le biais des cordées de la réussite (dispositif qui a vocation à introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives). Tous les établissements REP et REP+ de l'académie ainsi que ceux en cités éducatives sont encordés.

Les objectifs sont clairement affichés auprès des enseignants référents des cordées et des têtes de cordées : il s'agit de favoriser la confiance en eux des élèves et de les inciter à poursuivre des études dans des établissements et/ou formations favorisant la mixité sociale.

Par ailleurs, à Charleville-Mézières (08), Saint-Dizier (52), Chaumont (52) et Reims (51) en partie, la sectorisation en lycée a été élargie afin que les élèves scolarisés en REP et REP+ aient accès aux établissements de centre-ville.

Les lycées concernés par la mixité ont mis en place des dispositifs différents. Par exemple, le lycée Chagall de Reims (51) a créé un observatoire des parcours scolaires des boursiers et bénéficie des actions d'accompagnement de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Le lycée Chanzy de Charleville-Mézières (08) a instauré une communication en direction des élèves scolarisés en REP et REP+ et de leurs familles.

Par ailleurs, l'accès à l'internat est privilégié pour les élèves boursiers au titre de la mixité afin de lever les freins géographiques.

Enfin, un travail a été mené pour assurer la mise en réseau des enseignements de spécialité (EDS). À Charleville-Mézières, les élèves du lycée Chanzy peuvent suivre les EDS au lycée

Sévigné et inversement en audio-visuel et arts plastiques.

Des actions spécifiques sont engagées lors des journées portes ouvertes des lycées concernés par un accompagnement des élèves de REP et REP+ et de leurs familles.

Le travail avec les établissements labellisés « Internat d'excellence » se poursuit.

Les actions menées en 2022-2023

Les **contrats locaux d'accompagnement** (CLA) s'adressent à des écoles et des établissements scolaires n'appartenant pas à l'éducation prioritaire, mais nécessitant un accompagnement spécifique. En 2022, l'académie a mis en place un CLA dans chaque département :

- Collège de l'Argonne à Grandpré et écoles de Grandpré et Buzancy (08) ;
- Lycée professionnel Léonie Aviat à Troyes (10) ;
- Collège Pierre-Gilles de Gennes à Frignicourt (51) ;
- Collège Paul Claudel, lycée professionnel Emile Baudot, EREA du pré aux Saules, école primaire Camille Claudel à Wassy (52).

Chaque contrat est issu des concertations menées avec les équipes de terrain en fonction des besoins et des attentes. Il est donc adapté aux situations locales.

Un élargissement du recrutement des **élèves boursiers** en classes à horaires aménagés musique (CHAM) et danse (CHAD) a été engagé en amont des procédures d'admission dans ces sections.

Une formation sur l'impact de la grande pauvreté dans les trajectoires scolaires a été conduite auprès des enseignants. Elle sera

reconduite cette année.

Les référents des cordées de la réussite ont été formés au repérage des publics cibles et les personnels des CIO ont été eux aussi formés à l'accompagnement de ces publics.

Les projets à venir en 2023-2024

Un projet novateur va être lancé dans un établissement de l'Aube avec des enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). L'objectif sera de favoriser l'ambition des élèves aux IPS faibles qui auront été repérés en seconde générale et technologique pour bénéficier d'un accompagnement spécifique en 1ère.

Chiffres clés

2 703 élèves ont été encordés, le public originaire de quartiers prioritaires de la ville et de REP et REP+ a été ciblé en priorité.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Le collège Paul Claudel, l'école primaire Camille Claudel, l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) du Pré-Aux-Saules et le lycée professionnel Émile Baudot ont organisé une concertation collective et ouverte pour agir sur les difficultés scolaires des élèves du territoire de **Wassy** (52). Elle a conduit à un projet autour de la **production de jeux d'échecs et la pratique** associée. Les objectifs pédagogiques visés concernent notamment les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques : rédaction de la notice, calculs liés aux dimensions des pièces... Les élèves de chaque établissement bénéficient d'**activités adaptées** à leur parcours : pratique du jeu visant l'amélioration du niveau en mathématiques, réalisation d'un chef-d'œuvre au lycée professionnel, mini entreprise au sein de l'EREA et du lycée professionnel, amélioration des liaisons école-collège et collège-lycée...

Améliorer LA SCOLARISATION des élèves **EN SITUATION DE HANDICAP**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : 6 500 postes supplémentaires et des mesures de revalorisation.
- L'ouverture de **37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)**, de **44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)** et de **29 dispositifs d'auto-régulation (DAR)**.
- La création de **25 postes de professeurs ressources troubles du neurodéveloppement (TND)**.
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : **l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1^{er} et le 2^d degré.**
- La mise en œuvre des **mesures de la Conférence nationale du handicap 2023.**

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, les élèves en situation de handicap bénéficient d'une école toujours plus inclusive, qui s'adapte à leurs besoins spécifiques. Pour ce faire, l'École met en place différents dispositifs de scolarisation, des parcours de formations individualisés et des aménagements personnalisés.

DANS L'ACADÉMIE

L'académie est entièrement maillée en **Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)** qui visent à offrir :

- Un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences ;
- Plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles ;
- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Les actions menées en 2022-2023

L'académie a signé une **convention avec l'agence régionale de santé (ARS)** dans le cadre de la grande région dans laquelle elle s'engage à :

- Poursuivre l'externalisation des **unités d'enseignement (UEE)** qui visent l'inclusion scolaire des enfants en milieu ordinaire et sont gérées par les établissements médico-sociaux via une convention signée avec l'Éducation nationale ;
- Renforcer le réseau des dispositifs des **Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** qui permettent la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation et la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale autisme (pour le volet scolaire) ;
- Mettre en lien les PIAL et les **communautés 360** (qui permettent d'apporter une réponse grâce à un nouveau mode d'organisation entre acteurs) dans la construction des élèves ;
- Développer des **équipes mobiles médico-sociales d'appui à la scolarisation (EMAS)**, financées par l'ARS, dont la mission est d'apporter des réponses et un appui concret afin de prévenir des ruptures de parcours d'élèves en situation de handicap de tous profils ;

- Participer au déploiement des **plateformes de coordination et d'orientation** (PCO) qui permettent aux familles d'avoir accès à des soins et rééducations de professionnels le plus tôt possible sans attendre d'avoir un diagnostic complet.

Des **stages** ont été proposés afin d'accroître les compétences des enseignants spécialisés et de permettre aux enseignants non spécialisés et aux personnels de la communauté éducative de développer des compétences en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour les élèves, l'outil incluscol a été déployé afin de **faciliter les aménagements d'examen** en lien avec les aménagements pédagogiques. Des attestations de compétences professionnelles ont été décernées pour valoriser les parcours des élèves en situation de handicap en prévision de leur future insertion professionnelle.

Le déploiement d'outils numériques au service de la scolarité des élèves empêchés d'école pour cause de maladie se poursuit. Avec le projet Travailler ensemble à distance et en interaction (TED-i), des **robots de télé-présence** sont mis à disposition des élèves afin qu'ils puissent assister en temps réel aux cours en même temps que leurs camarades de classe. L'académie est dotée de **57** dispositifs de télé-présence. Les premiers exemplaires ont été déployés au lycée Jean Moulin de Revin (08) et au collège Pithou de Troyes (10).

Les projets à venir en 2023-2024

Quatre nouvelles unités d'enseignement autisme (UEA) vont ouvrir à la rentrée à Épernay (51) en maternelle (UEMA), à Châlons-en-Champagne (51), Troyes (10) et Saint-Dizier (52) en élémentaire (UEEA). Les UEMA prennent en charge des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme âgés de 3 à 6 ans. Les UEEA concernent les 6-11 ans. Ces dispositifs leur permettent de poursuivre leur scolarité en classe ordinaire, avec ou sans AESH.

Un enseignant-ressource spécialisé dans les troubles du neurodéveloppement va être recruté dans l'Aube.

Le maillage des dispositifs ULIS va être renforcé.

Chiffres clés

Plus de **8 300** élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans l'académie en 2022-2023 (+ 4 % /2021). Ils représentent **3,6 %** des élèves.

123 ULIS dans le 1^{er} degré et 106 dans le 2^d degré.

57 Unités d'enseignement externalisées (UEE), dont 21 dans les Ardennes, 8 dans l'Aube, 11 dans la Marne et 17 en Haute-Marne.

13 unités d'enseignement spécifiques permettent d'accueillir les élèves ayant un trouble du spectre autistique.

1 unité polyhandicap à l'école Lucie Aubrac de Saint-Dizier (52).



AMÉLIORER

les CONDITIONS

D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Une extension progressive des Cités éducatives**, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Dans chaque académie, au moins une Cité éducative préfiguratrice de **l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h**.
- **Des dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans**.
- **Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle** en éducation prioritaire.
- **Un renforcement des Vacances apprenantes** dans les QPV.

Le **dédoublement des classes** de grande section de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire est au cœur de l'action menée à l'école primaire, et dont l'objectif est l'élévation du niveau des élèves et l'égalité des chances. Il s'agit à terme de réduire l'écart de performance avec les élèves hors éducation prioritaire.

DANS L'ACADÉMIE

La construction des dédoublements s'est déroulée sur deux ans avec, pour la rentrée 2023, une programmation pour les grandes sections en REP.

Dès la mise en place de cette mesure, les équipes concernées ont bénéficié d'un accompagnement qui passe notamment par des visites en classes pour mesurer l'impact du dédoublement et par l'exploitation des résultats des évaluations nationales pour identifier les besoins des élèves.

Des travaux sont menés conjointement dans chaque département, par les inspecteurs et les formateurs en charge de la maternelle et de l'éducation prioritaire.

Les actions menées en 2022-2023

Un plan de formation pour accompagner les élèves en classes dédoublées a été mis en place. Il est destiné aux enseignants des classes de GS en éducation prioritaire et aux enseignants nouvellement nommés en CP ou CE1.

En REP+, les enseignants sont également formés pour mieux accueillir et prendre en charge les élèves issus des classes dédoublées.

Pour faciliter la mise en œuvre du plafonnement à 24 élèves par classe, les directeurs d'école bénéficient de temps de formation spécifiques pour renforcer leur rôle dans la préparation de la rentrée et souligner l'importance du pilotage pédagogique. L'intégration de cette mesure s'inscrit en effet dans une réflexion plus large à mettre en relation avec les résultats des élèves, afin de favoriser leur réussite.

Les projets à venir en 2023-2024

En lien avec les travaux du Conseil académique des savoirs fondamentaux (voir page 45), une attention particulière sera portée sur les circonscriptions et les écoles dont l'analyse des résultats aux évaluations nationales laisse apparaître des fragilités afin d'apporter une réponse aux besoins des enseignants et des élèves.

Un état des lieux collectif sera effectué afin de mieux cibler les interventions des inspecteurs (IEN) et de leurs équipes.

Chiffres clés

553 classes dédoublées (GS, CP, CE1) en éducation prioritaire (soit 6742 élèves).

52 classes dédoublées ou à effectifs allégés hors éducation prioritaire (soit 748 élèves).

FRANCE RURALITÉS :

garantir **AMBITION ET RÉUSSITE** en milieu rural

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **121 nouveaux Territoires éducatifs ruraux (TER)**, portant le total à 185, afin que chaque département soit doté au minimum d'un TER.
- **La labellisation de 3 000 places d'internat supplémentaires**, venant compléter les 132 Internats d'excellence déjà implantés en territoire rural.
- **15 Espaces services jeunesse** dans les territoires ruraux.

Le gouvernement va poursuivre les mesures en faveur de la ruralité. Il souhaite en particulier doubler le nombre des Territoires éducatifs ruraux (TER) et mettre en place une carte scolaire pluriannuelle.

Les territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. L'idée est de renforcer la prise en charge pédagogique et éducative des enfants et des jeunes sur le temps scolaire, mais aussi périscolaire et extrascolaire.

DANS L'ACADÉMIE

Au-delà de l'attention qui lui est portée dans le cadre de la préparation de chaque rentrée scolaire, l'école rurale est soutenue ces dernières années par deux grands types de mesures :

- La conduite de regroupements pédagogiques et les réseaux d'école,
- La conclusion de conventions de ruralité.

Les actions menées en 2022-2023

Situés au sein des établissements scolaires (collège ou lycée), les Lieux d'art et de culture (LAC) offrent aux élèves, en complément des activités menées en classe et des sorties culturelles, un accès privilégié à la découverte de toutes les formes d'arts et de cultures y compris techniques et scientifiques. Ces établissements peuvent construire un jumelage, une programmation artistique et culturelle avec une structure culturelle de référence. Ils

deviennent ainsi des tiers lieux visant à créer une dynamique culturelle de territoire et à fédérer les équipes en interdegrés. Dans la Marne par exemple, deux LAC ont vu le jour à la cité scolaire La Fontaine du Vé de Sézanne et au collège Louis Pasteur de Sermaize-les-Bains (voir aussi page 83).

Les projets à venir en 2023-2024

L'académie de Reims a placé la question des territoires et de l'équité territoriale au cœur de sa réflexion afin de maintenir une offre scolaire de qualité malgré une baisse démographique constante, principalement en milieu rural. Elle s'inscrit dès cette rentrée dans la dynamique des territoires éducatifs ruraux (TER) qui sont en cours d'identification en lien avec les collectivités territoriales. Les TER constituent un réseau de coopération autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. L'idée est de renforcer la prise en charge pédagogique et éducative des enfants et des jeunes sur le temps scolaire, mais aussi périscolaire et extrascolaire.

Derrière les projets TER, il s'agit de réduire les inégalités sociales et territoriales et d'assurer un service public d'éducation de qualité, dans des territoires qui présentent un certain nombre de fragilités.

Chiffres clés

96 % des communes de l'académie sont classifiées en tant que « rurales », soit 8 points de plus que la moyenne nationale (88%).



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Un projet Notre école faisons-la ensemble, complémentaire du contrat local d'accompagnement (voir page 60) est en cours de construction sur le secteur du collège et des écoles de Grandpré (08). Dans ce territoire rural isolé, la ville la plus proche est Vouziers, située à 25 minutes en voiture. L'indice d'éloignement est de 6.1 (il est de 1 dans l'académie). Ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement qui propose des **actions ancrées dans le contexte spécifique de ce territoire** (sorties nature, parcours développement durable). Il s'agit également de mobiliser les personnels déjà engagés en étayant les transformations pédagogiques importantes imaginées pour pérenniser le fonctionnement du collège caractérisé par sa taille modeste, en particulier des enseignements multiniveaux au cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e). En complément, ces évolutions seront accompagnées par les corps d'inspection.

Installer la culture de **L'ORIENTATION** au cœur des **COLLÈGES ET LYCÉES**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **La généralisation de la découverte des métiers au collège** : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5^e à la 3^e, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- **Un référent découverte des métiers** nommé et formé dans chaque collège.
- **Un guide à destination des professeurs principaux** de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

GÉNÉRALISER LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA 5^E À LA 3^E

Le bulletin officiel du 25 mai 2023 détaille le déploiement progressif de la découverte des métiers dans tous les collèges à la rentrée 2023 jusqu'à sa généralisation. Un des objectifs majeurs est de faire coopérer l'ensemble des acteurs œuvrant autour de l'orientation des élèves, en favorisant le rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de l'école pour créer un continuum éducatif.

La découverte des métiers concerne :

- La connaissance des secteurs d'activité plutôt que celle des métiers ;
- Des périodes de contact avec le monde professionnel ;
- La découverte des parcours post-collège dans leur variété.

DANS L'ACADÉMIE

L'académie s'est engagée dans le rééquilibrage des voies, rappelant l'égalité de dignité de chacune. Un travail important a été engagé en faveur de la voie technologique afin de valoriser ces orientations et de les relier aux métiers d'avenir.

Les flux vers la voie technologique ont été sensiblement modifiés, particulièrement avec une inflexion vers la filière STMG et une légère augmentation vers STI2D, STL et STAV.

Des comités locaux éducation entreprise (CLEE) ont été créés pour développer un réel réseau Ecoles - Entreprises afin de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (voir également page 72). C'est le cas par exemple dans le Sud de la Haute-Marne, où une action est menée avec actisud auprès des élèves de 3^e.

Chaque année, les professeurs principaux de 3^e sont invités dans un lycée professionnel afin d'assister à une séance de co-intervention et de réalisation de chef d'œuvre à l'occasion de la semaine des lycées professionnels.

Les actions menées en 2022-2023

Les projets des CIO ont été réécrits en lien avec le projet académique 2022-2026 et afin de mettre en cohérence les actions partenariales possibles au service des parcours des élèves.

Un padlet découverte des métiers a été créé avec 27 établissements expérimentateurs.

Un séminaire de créativité animé par le Lab 17bis de l'académie a permis à l'ensemble des partenaires de mettre en cohérence les parcours avenir/heures dédiées à l'orientation et la découverte des métiers.

Les projets à venir en 2023-2024

Le padlet découverte des métiers sera transformé en MOOC.

Les élèves vont pouvoir bénéficier d'une expérience en entreprise au CFA et en lycée professionnel en développant des gestes professionnels. Un parcours va être créé avec l'aide des CFA et des entreprises.

L'académie est engagée dans un programme d'investissement d'avenir (PIA) Accompagnement à l'intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur (AILES)*. Dans ce cadre, des enseignants du 2^d degré vont continuer à bénéficier d'immersions dans les formations du Supérieur afin de mieux aider leurs élèves à s'orienter. Un kit pédagogique pour préparer les élèves à des immersions est en cours de réalisation.

La formation et l'accompagnement des chefs d'établissement et des professeurs principaux de collège (de la 5^e à la 3^e) sur la question des enjeux de l'orientation va se poursuivre.

Chiffres clés

15 lycées sont engagés dans le projet AILES.

***Un summer camp pour valoriser la voie technologique**

En juin 2023, 30 lycéens des filières STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STL (sciences et technologies de laboratoire), venus de toute l'académie ont été accueillis par les personnels des IUT dans le cadre d'un Summer Camp.

Durant cinq jours, ces élèves de 1^{er} ont élargi leurs connaissances sur des champs atypiques tels que la construction durable, les innovations sur les emballages, la sécurité... en participant à des ateliers animés par des enseignants de l'IUT. Ils étaient encadrés également par des enseignants aubois du lycée Bachelard de Bar-sur-Aube et des Lombards de Troyes. Un programme très varié a été élaboré afin de leur permettre de découvrir la vie d'étudiant, la poursuite d'études en IUT et les filières technologiques de l'enseignement supérieur.

Le projet était financé par le PIA (programme d'investissements d'avenir) AILES (accompagnement à l'intégration des lycéens à l'enseignement supérieur).

CONFORTER le MENTORAT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Le doublement du nombre de jeunes accompagnés** dans les quatre prochaines années, en mobilisant toute la communauté éducative et les parties prenantes (entreprises, citoyens, etc.).

DANS L'ACADÉMIE

Plusieurs associations ont conventionné avec l'académie de Reims pour accompagner l'égalité des chances, particulièrement en développant le mentorat.

Ainsi l'opération Monge, menée avec l'école Polytechnique permet de mettre des lycéens en lien avec des étudiants d'écoles d'ingénieurs. Près de **450 lycéens** ont assisté à des interventions menées par 9 étudiants de l'École polytechnique en 2022-2023. Ont été concernés les élèves des établissements suivants :

- Lycée Les Lombards à Troyes (10) ;
- Lycée Frédéric Ozanam à Châlons-en-Champagne (51) ;
- Lycées Charles de Gaulle et Bouchardon à Chaumont (52) ;
- Lycée Denis Diderot à Langres (52) ;
- Lycée Philippe Lebon à Joinville (52).

La fondation « **Un avenir ensemble** » propose un mentorat et l'ouverture de leur carnet d'adresse à des jeunes n'ayant pas l'environnement social favorable. En 2022-2023, 5 jeunes ont pu avoir un mentor et bénéficier d'un accompagnement culturel, en matière d'orientation et financier.

La plateforme 1 jeune 1 mentor

La plateforme 1 jeune 1 mentor (<https://www.1jeune1mentor.fr/>), animée par le Collectif Mentorat, permet le dépôt des candidatures de mentors et de jeunes mentorés. Elle fait le lien entre ces candidatures et les structures expertes dans le champ du mentorat. Les demandes sont relayées vers l'association du Collectif Mentorat la plus pertinente.





5. Faire du **LYCÉE**
PROFESSIONNEL
un choix d'avenir

Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : **une gratification pour les périodes de stage.**
- Des moyens pour **enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits.**
- **Un choix d'ateliers optionnels** pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- **Une prévention du décrochage renforcée** pendant et après le lycée.
- **Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs** pour mieux réussir leur insertion professionnelle.

Le Président de la République a annoncé en mai 2023 des moyens inédits et des mesures fortes pour réformer les lycées professionnels afin que la voie professionnelle devienne une voie de réussite, d'excellence et soit reconnue par tous.

La réforme va se déployer progressivement à partir de la rentrée scolaire 2023. Afin de lutter contre le décrochage scolaire, de permettre des poursuites d'études réussies et d'améliorer l'insertion professionnelle des lycéens, douze mesures sont prises pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises. Ces mesures visent à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et à répondre à la promesse républicaine d'égalité des chances.

Les actions menées en 2022-2023

Depuis septembre 2022, les **Comités locaux école entreprise (CLEE)** ont été redynamisés et redéployés dans l'académie. Il en existe **12**, correspondant aux bassins d'emploi. Les CLEE ont pour mission de développer les relations entre les établissements scolaires (collèges et lycées) et les entreprises de la région pour favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. L'objectif est donc d'aider les jeunes à identifier des métiers, actuels ou d'avenir, et de leur donner envie de suivre des formations qui leur permettront d'intégrer les entreprises locales, y compris en les motivant à se déplacer géographiquement. Les entreprises font en effet face à une pénurie de recrutement, en particulier sur les métiers techniques, tandis que les jeunes élèves de collèges ou de lycées rencontrent des difficultés à trouver des opportunités de stages ou d'alternances qui correspondent à leur projet.

Les **Campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQE)** sont acteurs de cette dynamique. Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Des journées académiques instaurées avec les partenaires professionnels (Vinci, EDF, Banque de France, UIMM, France éolienne, Cristal Union,...) ont permis de réaliser un état des lieux des actions menées et des actions à mettre en place pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Le collège des inspecteurs a accompagné les équipes éducatives afin qu'elles puissent se positionner sur les parts du Pacte enseignant, et les chefs d'établissement pour qu'ils proposent des parts du Pacte aux enseignants, en leur donnant des exemples de missions qui peuvent être assurées dans ce cadre. Il a également conseillé les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen) qui accompagnent les chefs d'établissement sur cette question.

Les projets à venir en 2023-2024

Pour les élèves

Le dispositif de prévention du décrochage scolaire va être généralisé et le travail de soutien en petits groupes va être renforcé.

Le dispositif « Ambition emploi » va être mis en place. Il permettra d'accompagner chaque jeune bachelier sans solution (emploi ou poursuite) après le lycée, de septembre à décembre.

Le Parcours scolaire de consolidation va être expérimenté dans les lycées volontaires pour les élèves entrés en BTS qui sont en risque d'échec.

50 % des lycéens qui souhaitent une insertion directe post-lycée professionnel seront accompagnés par France travail tout au long de l'année scolaire dans le cadre du dispositif AvenirPro.

Les périodes de stages seront gratifiées.

Une meilleure orientation vers la voie professionnelle sera proposée grâce à la découverte des métiers au collège pour les élèves de 5^e.

Des élèves vont bénéficier du dispositif « Un jeune, un mentor ». Venant compléter le plan « 1 jeune, 1 solution », ce dispositif vise à accroître le nombre de jeunes qui disposent, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou jeune retraité).

Les entrants au lycée professionnel vont passer des tests de positionnement, avec un test de fluence pour les élèves de CAP.

Pour les établissements

Dès la rentrée 2023, chaque lycée professionnel disposera d'un **bureau des entreprises** animé par un responsable formé. Ces lieux auront pour vocation d'ouvrir un réseau professionnel aux jeunes qui n'en ont pas et de créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire.

La plateforme Orion va être déployée. Elle permettra de disposer d'**outils de suivi** de l'insertion, des poursuites d'études et du décrochage.

Le nombre de places évolue avec **3 000 places ouvertes** dans des formations insérantes, 2 600 fermées dans des formations non insérantes et 1 500 places supplémentaires ouvertes en relation directe avec les entreprises, via France 2030.

Deux nouveaux campus des métiers vont être créés : CMQ Hôtellerie-restauration-tourisme et CMQ Métiers d'art et design d'objets. Ils viendront compléter les deux CMQ existant : CMQ excellence procédés et matériaux innovants et CMQ excellence bioéco academy.

Pour l'équipe éducative

Les cadres de direction nouvellement affectés en lycée professionnel vont bénéficier d'une formation.

Les formateurs puis les professeurs seront

formés afin de développer une nouvelle approche pédagogique autour du projet de l'élève, via la formation ProFan Transfert.

Les équipes pédagogiques et éducatives seront accompagnées pour la mise en œuvre des différentes mesures de la réforme.

Les temps forts en 2023

- **05/09** : foire de Châlons, rencontre école/entreprise
- **11/09** : foire de Châlons, défilé de mode
- **01 au 11/09** : foire de Châlons, participation du CFA académique au village des métiers et des formations
- **27/09** : journée académique relation école/entreprise à Reims
- **05/10** : journée académique relation école/entreprise à Troyes
- **27/11 au 01/12** : semaine école/entreprise et de l'industrie

Chiffres clés

47 lycées (dont 2 établissements régionaux d'enseignement adapté) proposent des formations professionnelles.

39 spécialités de production et **20** spécialités de service en bac professionnel.

1/3 des élèves sont scolarisés dans la voie professionnelle.

4 CMQ

445 actions menées en 2022-2023 (visites d'entreprises, formation des enseignants, actions menées avec les partenaires) dans le cadre de la relation école-entreprise, avec plus de 10 500 élèves et 691 enseignants concernés.

CFA académique (qui pilote l'apprentissage en intégration dans les classes en lycée) :

85 diplômés accueillent des apprentis en intégration ;

67 % en insertion professionnelle, **18 %** en retour en formation initiale et **8%** en poursuite d'études.

Une **REVALORISATION** pour toute l'équipe éducative et le **PACTE** au service des élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Une revalorisation sans précédent** de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, qui bénéficient d'une hausse inconditionnelle de rémunération de **125 à 251 € nets par mois**, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.
- **Le Pacte** : des moyens nouveaux pour réussir la réforme des lycées professionnels.
- **Une formation spécifique pour les personnels de direction** nouvellement nommés en lycée professionnel.
- Une **offre de formation** renouvelée des professeurs en lycée professionnel.







6. Le droit de
S'ÉPANOUIR
à l'école

Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la **démarche École promotrice de santé** pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- **Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale** : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- **La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle** : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- **Le développement des compétences psychosociales** : améliorer les relations à soi et aux autres.

DANS L'ACADÉMIE

Depuis quelques années, de nouvelles problématiques ont été observées par les personnels dans les écoles et établissements scolaires : banalisation de certains comportements violents et sexistes, mésusage de l'image de soi, mise en cause des discours par idéologie, opposition des familles à l'évocation de la sexualité et place des minorités sexuelles et de la transgenralité dans le discours.

Pour y répondre efficacement, l'académie s'est saisie de la thématique de l'éducation à la sexualité dès 2018. Elle a mis en place plusieurs actions :

- Un travail en coordination avec la référente académique égalité filles/garçons pour une meilleure prise en compte de la notion d'égalité en matière d'éducation à la sexualité ;
- Un dispositif de formation continue des intervenants en partenariat avec le réseau périnatal de Champagne-Ardenne dans le cadre d'une convention entre l'ARS et la région académique Grand Est ;
- Un partenariat avec les centres de santé sexuelle (ex CPEF : centres de planification et d'éducation familiale), qu'il s'agisse d'interventions collectives ou de recours au conseil ou soin individuel ;
- Un partenariat avec les filières de formation en santé dans le cadre du service sanitaire favorisant l'investissement des étudiants dans les actions menées par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté* (CESC).

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. Cette instance de réflexion, d'observation et de proposition conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Les actions menées en 2022-2023

- Formation interacadémique de formateurs d'intervenants avec les académies de Dijon et de Besançon et constitution d'un réseau de 9 formateurs académiques.
- Création de groupes de travail dans chacun des départements.
- Reconduction du partenariat avec le réseau périnatal de Champagne-Ardenne.

Les nouveautés en 2023-2024

Le dispositif va être déployé dans le 1^{er} degré avec la mise en commun des travaux menés par les groupes de travail départementaux et la création d'une base de ressources académiques.

***Une convention pour sécuriser le cursus des jeunes malades**

En juin 2023, une convention de partenariat a été signée par avec la clinique FSEF (Fondation santé des étudiants de France) de Vitry-le-François afin de favoriser une collaboration active entre le personnel médical et d'enseignement.

Cette convention garantit aux adolescents et jeunes adultes accueillis dans cette clinique les conditions optimales pour poursuivre leurs études scolaires ou universitaires, en formation générale ou professionnelle. Il s'agit ainsi de pérenniser, au sein de la clinique, une annexe du lycée François 1^{er} de Vitry-le-François.

Encourager la pratique **PHYSIQUE ET SPORTIVE**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne **étendu à toutes les écoles.**
- **700 collègues volontaires** engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour **une année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.**

La pratique physique et sportive des jeunes en âge scolaire joue un rôle essentiel pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité. Le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 offre une opportunité unique de développer la place de l'activité physique dans la vie de chaque enfant.

DANS L'ACADÉMIE

Après une période marquée par la crise sanitaire, un important effort a été mené par les enseignants et les associations sportives afin de lutter contre la sédentarité des élèves et de favoriser une reprise des activités sportives. Il s'agit aussi de poursuivre l'acquisition de valeurs telles que le dépassement de soi, le respect et l'engagement dans le collectif.

L'accent est également mis sur l'installation des apprentissages sportifs fondamentaux comme le savoir rouler à vélo à l'école primaire et le savoir nager en fin de cycle 3 (CM2), ou encore la sanctuarisation dans les emplois du temps des 30 minutes d'activité physique par jour dans le 1^{er} degré et le déploiement des 2 heures supplémentaires d'activité physique au collège.

Les nouveautés en 2023-2024

En 40 ans, la condition physique des élèves a baissé de 20 %. Fort de ce constat, un collectif d'enseignants s'est constitué pour élaborer **un carnet de suivi de l'activité physique** des élèves qui a pour objectif de les sensibiliser à l'importance de pratiquer une activité sportive et de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs selon leurs motivations personnelles. Ce carnet sera diffusé auprès de l'ensemble des enseignants en EPS.

L'académie s'engage dès le 14 septembre dans l'année olympique. De nombreux événements sont prévus : suivi du **parcours de la flamme académique** d'établissement en établissement ; valorisation des élèves (sportifs de haut-niveau, élèves ayant un parcours citoyen remarquable),

des associations sportives scolaires et des établissements ; cycle de conférences animées par des spécialistes autour des enjeux soulevés par l'olympisme dans des champs disciplinaires spécifiques.

Chiffres clés

103 sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires donnent à l'élève volontaire la possibilité de concilier une pratique sportive intense et de bon niveau avec un projet scolaire solide.

- Ardennes : 16 sections en collège ; 6 sections en lycée
- Aube : 26 sections en collège ; 9 sections en lycée
- Marne : 25 sections en collège ; 4 sections en lycée
- Haute-Marne : 15 sections en collège ; 2 sections en lycée

10 sections d'excellence sportive

Les sections d'excellence sportive permettent des aménagements de scolarité pour répondre aux besoins des jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau et incorporer un pôle Espoir ou pôle France, structures pilotées par les fédérations sportives et inscrites dans les projets de performance fédéraux (PPF).

Les SES s'adressent donc à de jeunes sportifs déjà reconnus, repérés au niveau local ou régional, mais non encore inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs ou de

partenaires d'entraînement.

Ardennes : escrime au collège Saint Jean-Baptiste de la Salle de Charleville-Mézières ; basket-ball au lycée Monge de Charleville-Mézières

Aube : football et gymnastique au collège Marie Curie de Troyes

Marne : triathlon, athlétisme, hand-ball et section polyvalente au lycée Arago de Reims

Haute-Marne : escalade au lycée Charles de Gaulle et au collège Camille Saint-Saens de Chaumont.

2 établissements pour les sportifs de haut niveau

Le collège François Legros et le lycée Arago de Reims accueillent environ 135 jeunes sportifs de haut-niveau. Ces élèves peuvent faire valoir leur statut au moment de leur inscription au baccalauréat général ou technologique, pour solliciter des modalités spécifiques d'organisation de leur contrôle continu pour l'examen. Au cours de leur scolarité, ils bénéficient également d'aménagements compatibles avec la pratique de leur activité sportive.

Génération 2024

Quand ?

Créé en décembre 2017

Qui ?

177 écoles, collèges, lycées, établissements médico-sociaux et d'enseignement supérieur labellisés dans l'académie affichent leur soutien à Paris 2024.

L'ensemble des partenaires territoriaux, sportifs ou de l'éducation s'engage à promouvoir Paris 2024 au travers d'actions culturelles ou sportives sur les jeux olympiques et paralympiques.

Où ?

Dans les 4 départements de l'académie

Ardennes : 32

Aube : 50

Marne : 72

Haute-Marne : 23

Quoi ?

Le 20 septembre 2023 : journée nationale du sport scolaire

Du 2 au 6 avril 2024 : semaine olympique et paralympique

23 juin 2024 : journée olympique et paralympique

Comment ?

Les écoles et établissements engagés reçoivent un label pour 3 ans, renouvelable. Leur objectif est de promouvoir les JOP 2024 et de préparer l'héritage en développant une continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes.

La classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat

Cette classe hors sol a été mise en place en 2019. Elle comporte 26 élèves, futurs bacheliers en 2024, issus de plusieurs établissements de l'académie formés durant 5 ans pour défendre les valeurs de l'olympisme.

Les élèves de cette classe, admis pour leur réussite et leur investissement à l'école, dans les associations sportives et dans leurs parcours sportifs, forment un groupe d'ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La classe est parrainée par Céline Gerny, membre de l'équipe de France paralympique d'équitation et professeur des écoles dans l'académie.



UNE RENTRÉE OLYMPIQUE avec le label GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.



Objectifs

- **Développer** des projets avec les clubs sportifs du territoire
- **Participer** aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- **Accompagner** ou accueillir des sportifs de haut niveau
- **Ouvrir** les équipements sportifs des établissements

GÉNÉRATION 2024 À LA RENTRÉE 2023

- **8 709 établissements** labellisés
- **+ de 5 500 projets** portés
- **66 référents** déployés
- **2 000 000 d'élèves** impliqués

QUI PEUT ÊTRE LABELLISÉ ?

- **Les écoles et établissements scolaires** relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- **Les établissements de l'enseignement supérieur** relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Les établissements du réseau AEFÉ¹, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et certains établissements du ministère de la Santé et de la Prévention**

COMMENT ?

- **En portant les valeurs de la République** : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus des discriminations et inclusion des personnes en situation de handicap
- **En respectant le volume horaire d'EPS** prévu dans les programmes
- **En ayant une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires** (Usep², UNSS³, UGSEL⁴)
- **En inscrivant ma classe, mon établissement**, dans la démarche Ma classe aux Jeux en répondant à l'un des quatre appels à manifestation d'intérêt portant sur :
 - la construction de connaissances (Dicosport) relatives aux programmes des Jeux de 1924 à 2024
 - l'organisation d'une journée (Intégrathlon) mettant en avant le sport partagé, les pratiques en situation de handicap et les parasports
 - la réalisation d'une œuvre collective symbolisant le monde, le sport et les arts en partage
 - la participation à la grande collecte des archives du monde du sport

1. Agence pour l'enseignement français à l'étranger
2. Union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré
3. Union nationale du sport scolaire
4. Union générale sportive de l'enseignement libre

Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE pour tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1^{er} degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux élèves de 6^e et de 5^e.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

DANS L'ACADÉMIE

L'objectif 100% EAC (Éducation artistique et culturelle) fixé par le ministère est atteint. La totalité des élèves de l'académie bénéficient au moins une fois par an d'une action d'envergure, avec une attention particulière portée à ceux qui se trouvent dans les zones rurales, les REP et les lycées professionnels.

L'éducation par l'art permet ainsi de contribuer à la lutte contre les inégalités sociales, à la maîtrise des savoirs fondamentaux et au bien-être à l'école, avec une attention particulière portée sur cinq domaines prioritaires : l'oralité, le livre et la lecture, le chant choral, le patrimoine et l'éducation aux médias et à l'information.

Le développement des contrats territoriaux d'EAC (CTEAC) avec les collectivités territoriales se poursuit. Quatre territoires sont labellisés 100 % EAC : la ville de Reims, le Conseil départemental de la Haute-Marne, la ville de Tinquieux, la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Les actions menées en 2022-2023

5 104 projets EAC – parmi lesquels 145 projets artistiques globalisés (PAG) et résidences d'artistes - ont été recensés (927 dans le 1^{er} degré sur 328 établissements et 4 177 dans le 2^d degré sur 22 établissements). Ils ont impliqué plus de 200 000 élèves.

Chanter : près de 22 000 élèves concernés

(chant choral, pratique d'orchestre, dispositifs Éléves au concert, Rentrée en musique, fête de la musique à l'école).

Lire : plus de 33 000 élèves concernés (Quart d'heure lecture, Lecture à voix haute, rencontre d'auteurs, prix Goncourt des lycéens, Nuit de la lecture, #10marsjelis, Jeunes en librairie).

Patrimoine : 28 500 élèves concernés (Levez les yeux !, Les enfants du patrimoine, La classe, l'œuvre !).

Cinéma audiovisuel : 37 000 élèves concernés (école/collège/lycée et apprentis au cinéma, prix Jean Renoir des lycéens, festival War on screen, Fête du court-métrage).

S'exprimer à l'oral : 38 000 élèves concernés (ateliers et clubs théâtre, théâtre en éducation prioritaire, opération Molière, plan « À vous de jouer ! », ateliers et concours d'éloquence).

S'éduquer aux médias et à l'information : 11 500 élèves concernés (Semaine de la presse et des médias dans l'École, La fabrique du regard, Comprendre et décrypter les médias, Check ton info).

7 lieux d'art et de la culture (LAC) :

- Ardennes : Givet, Sedan
- Aube : Romilly-sur-Seine
- Marne : Sézanne, Sermaize-les-Bains
- Haute-Marne : Châteauvillain, Bourbonne-les-Bains.

Les LAC sont des établissements scolaires comportant des espaces pouvant accueillir des manifestations culturelles (spectacles, expositions, ateliers, résidences d'artiste(s)...). Ils sont par ailleurs porteurs d'une programmation culturelle pouvant associer les écoles et d'autres établissements de leurs secteurs. À ce titre, ils sont conçus comme de véritables tiers lieux de l'EAC afin de porter celle-ci au cœur des territoires les plus éloignés de l'offre culturelle.

Les projets pour 2023-2024

La place de l'EAC sera renforcée en accompagnant toujours plus les projets des écoles et des établissements, notamment ceux favorisant la CSTI (culture scientifique, technique et industrielle), mais aussi en développant le volet EAC des Cités éducatives.

La montée en puissance des dispositifs tels que les établissements Lieux d'art et de culture (LAC), les actions Théâtre en REP, et l'implantation des troupes de théâtre dans les établissements dans le cadre du plan « À vous de jouer » sera accompagnée.

Check ton Info : pour mieux décrypter les informations

L'académie de Reims, l'Union et le campus de Sciences Po Reims ont lancé en 2022 le premier festival « check ton Info » qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation aux médias. Ce festival a pour objectif d'expliquer aux élèves de la cinquième à la terminale le rôle et l'importance des médias dans la démocratie et de leur permettre notamment de développer leur esprit critique pour mieux appréhender les fake news et les flux d'informations diffusés via les réseaux sociaux. Pour la première édition, plus de 100 vidéos ont été produites par les élèves avec le soutien de leurs enseignants. Près de 650 élèves issus de 6 collèges et 9 lycées, se sont ainsi lancés dans cette action. Accompagnés de leurs enseignants, de journalistes et d'étudiants du campus rémois de Sciences Po, ils ont appris à décrypter une photo, puis réalisé une vidéo pour démontrer le travail d'enquête qui les a conduits à interroger des supports photographiques et médiatiques, tout en y apportant leurs propres réponses.

Pour cela, ils ont eu accès à une mallette pédagogique construite par l'académie, avec le soutien de journalistes du quotidien l'Union.

Le projet sera reconduit en 2023-2024.





ROBERT 1689 - 1689

ACA
DE R

Liberté

Égalité

Fraternité

rectorat





Académie
de Reims
Académie
de l'académie

ac-reims.fr

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication - Cabinet du recteur

06 73 51 32 65 | 03 26 05 69 82

relation-presse@ac-reims.fr